



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 06/03/2025

Délibération n° DEL_CC2025_001

L'an deux mille vingt cinq, le six mars à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la
Convocation :
vendredi 28 février
2025

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Cécile GACON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Karine REYNAUD, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Madame Isabelle SEON, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Madame Christelle VALANTIN, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication en
ligne :
13/03/2025

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Rémi BARBE à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Sylvie BARBE à Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-Paul PELARDY, Monsieur Daniel BOYER à Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Roland LONJON, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel FILERE à Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Marie-Françoise FAVIER à Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Frédéric GIMBERT à Monsieur Jérôme BAY, Madame Patricia GIRE-JOUBERT à Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Philippe JOUJON à Madame Karine REYNAUD, Monsieur Daniel JOUBERT à Madame Josiane VARENNE, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Monsieur Joseph AMPILHAC, Madame Christiane MOSNIER à Madame Sandra LOMBARDY, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET

Absent(e)s :

Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur William BRUN, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Maguy MASSE, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN, Madame Marie-Pierre VINCENT

Secrétaire de séance : Roland LONJON

La séance a été levée à : 21 H

Rédacteur : Valerie METHON Administration générale

Objet :	Désignation du secrétaire de séance
----------------	-------------------------------------

Rapporteur : Michel CHAPUIS

L'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose qu'au début de chacune de ses séances, l'assemblée délibérante nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

En vertu de l'article L.5211-1 du CGCT, ces dispositions sont pleinement applicables aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale.

Un membre du Conseil communautaire est invité à se présenter pour remplir les fonctions de secrétaire de séance du Conseil communautaire du jeudi 6 mars 2025.

Le Conseil Communautaire :

- DÉCIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret à cette nomination comme le permet l'article L 2121-21, dernier alinéa du CGCT,
- NOMME Monsieur Roland LONJON pour remplir les fonctions.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 06/03/2025,
Le Secrétaire de séance,
LONJON Roland,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 06/03/2025



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 06/03/2025

Délibération n° DEL_CC2025_002

L'an deux mille vingt cinq, le six mars à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la
Convocation :
vendredi 28 février
2025

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Celine GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Karine REYNAUD, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Madame Isabelle SEON, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Madame Christelle VALANTIN, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication en
ligne :
13/03/2025

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Rémi BARBE à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Sylvie BARBE à Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-Paul PELARDY, Monsieur Daniel BOYER à Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Roland LONJON, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel FILERE à Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Marie-Françoise FAVIER à Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Frédéric GIMBERT à Monsieur Jérôme BAY, Madame Patricia GIRE-JOUBERT à Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Philippe JOUJON à Madame Karine REYNAUD, Monsieur Daniel JOUBERT à Madame Josiane VARENNE, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Monsieur Joseph AMPILHAC, Madame Christiane MOSNIER à Madame Sandra LOMBARDY, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET

Absent(e)s :

Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur William BRUN, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Maguy MASSE, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN, Madame Marie-Pierre VINCENT

Secrétaire de séance : Roland LONJON

La séance a été levée à : 21 H

Rédacteur : Valerie METHON Administration générale

Objet : Adoption des procès-verbaux des 18 novembre et 12 décembre 2024
--

Rapporteur : Michel CHAPUIS

Monsieur Michel CHAPUIS, Président de la Communauté d'agglomération, propose aux membres du Conseil Communautaire d'approuver les procès-verbaux des séances des :

- 18 novembre 2024
- 12 décembre 2024

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE le procès-verbal du Conseil communautaire du :
 - 18 novembre 2024
- APPROUVE le procès verbal du Conseil communautaire du 12 décembre 2024 modifié qui intègre le commentaire de Monsieur CHAPUIS à Madame GACON lors de la délibération n° 72.

Ces procès-verbaux seront consultables sur le site internet/rubrique « espace habitants ».

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 06/03/2025,
Le Secrétaire de séance,
LONJON Roland,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 06/03/2025



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 06/03/2025

Délibération n° DEL_CC2025_003

L'an deux mille vingt cinq, le six mars à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la
Convocation :
vendredi 28 février
2025

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Celine GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Karine REYNAUD, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Madame Isabelle SEON, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Madame Christelle VALANTIN, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication en
ligne :
13/03/2025

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Rémi BARBE à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Sylvie BARBE à Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-Paul PELARDY, Monsieur Daniel BOYER à Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Roland LONJON, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel FILERE à Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Marie-Françoise FAVIER à Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Frédéric GIMBERT à Monsieur Jérôme BAY, Madame Patricia GIRE-JOUBERT à Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Philippe JOUJON à Madame Karine REYNAUD, Monsieur Daniel JOUBERT à Madame Josiane VARENNE, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Monsieur Joseph AMPILHAC, Madame Christiane MOSNIER à Madame Sandra LOMBARDY, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET

Absent(e)s :

Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur William BRUN, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Maguy MASSE, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN, Madame Marie-Pierre VINCENT

Secrétaire de séance : Roland LONJON

La séance a été levée à : 21 H

Rédacteur : Valerie METHON Administration générale

Objet :	Compte rendu des décisions prises par le Président de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay au titre de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales du Conseil communautaire du 6 mars 2025
----------------	--

Rapporteur : Michel CHAPUIS

Conformément à l'article L2122-23, paragraphe 3 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président rend compte des décisions prises en application de l'article L 2122-22 et pour lesquelles il a reçu délégation du Conseil Communautaire par délibération du du 18 novembre 2024 :

Décision n°334 du 3 décembre 2024 service Sports – avenant à la convention de mise à disposition de l'équipement destiné à l'activité de tir sportif au profit de l'association Tir sportif de Beaulieu Emblavez

Il a été décidé de signer un avenant de prolongation de un an de la convention de mise à disposition au profit du Tir sportif de Beaulieu Emblavez afin de permettre la continuité de l'activité association.

Décision n°335 du 4 décembre 2024 service Administration générale – jardins fruités – subvention pour l'organisation de « lectures au jardin de Taulhac »

Il a été décidé d'allouer une subvention de 600 € à l'association « Les jardins fruités » pour l'organisation de ces lectures.

Décision n°336 du 4 décembre 2024 service Appui aux territoires – convention de mise à disposition de la salle de réfectoire de la Maison de la Jeunesse d'Allègre à la micro-crèche « Libellules et Papillons »

Il a été décidé de signer la convention de mise à disposition de la salle de réfectoire de la Maison de la Jeunesse à Allègre dans le cadre de l'organisation de la fête de Noël à l'initiative de la micro-crèche « Libellules et Papillons ».

Décision n°337 du 10 décembre 2024 service Ateliers des Arts – convention de partenariat projet « Quand Malka Revait »

Il a été décidé de signer une convention de partenariat avec le Conseil à Rayonnement Régional Massenet de Saint-Étienne, l'école de musique intercommunale Mézenc Loire Meygal, l'école intercommunale de musique et de danse des Marches Velay Roche Baron, le centre académique et populaire de musique, école de musique associative intercommunale des villes de la Talaudière et de Sorbiers.

La convention a pour but de préciser les modalités d'organisation et des engagements respectifs des parties pour le bon déroulement du projet.

Le Conservatoire Massenet prend en charge en totalité les frais pédagogiques et de prestation de l'artiste pédagogue Alexis Ciesla ainsi que les frais annexes afférent à sa venue. Tandis que l'école de musique de Meygal Loire Meyzenc accompagnera les frais annexes de cette venue d'Alexis Ciesla dans la limite de 400 €. Pour ce qui est des Ateliers des Arts, ce dernier met à disposition l'auditorium le samedi 1er février. Et pour les autres parties, il s'agit de mise à disposition de lieu pour des répétitions et de moyens humains pour la coordination d'informations.

Décision n°338 du 10 décembre 2024 service Commande Publique – construction d’une micro centrale hydroélectrique et réhabilitation du seuil de la Minoterie sur la Loire à Brives Charensac

Il a été décidé de déclarer sans suite, pour motif d’intérêt général, la procédure adaptée de marché de travaux de construction d’une micro centrale hydroélectrique et de réhabilitation du seuil de la Minoterie sur la Loire à Brives Charensac, pour raisons d’ordre juridique et technique et de relancer une nouvelle procédure après redéfinition du besoin.

Décision n°339 du 11 décembre 2024 service Transports – concession de dépôt vente « Bar-Tabac-presse »

Il a été décidé de passer une concession de dépôt vente avec Monsieur VISPRON pour la vente de carnets de 10 tickets papier et de titres de transport en billettique. Cette concession sera conclue à compter du 13 janvier 2025 et pour une durée d’essai de 6 mois. Sauf dénonciation par lettre recommandée avec accusé de réception par l’une des parties, avant le 13 juillet 2025, elle sera reconduite pour une durée indéterminée. Le dépositaire sera rémunéré par une commission de 4,5 % sur le prix de vente aux usagers pour l’ensemble des titres de transport qui lui sont confiés.

Décision n°340 du 11 décembre 2024 service Finances – budget principal – souscription d’un emprunt auprès de la Banque Postale pour un montant de 2 000 000 €

Il a été décidé de contracter un prêt de 2 000 000 € auprès de la Banque Postale afin de financer les investissements de l’année 2024 de la Communauté d’agglomération du Puy-en-Velay

Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

Montant du prêt : 2 000 000 €

Durée totale du prêt : 21 ans et 1 mois

Taux fixe à 3,33 % l’an

Objet du contrat de prêt : Financer les investissements 2024

Commission d’engagement : 0,05 % soit 1 000 €

Phase de mobilisation

Début : Date de début du contrat

Date de Consolidation : 15/01/2026

Versement des fonds : à la demande de l’emprunteur au fur et à mesure des besoins avec versement automatique au terme de la phase de mobilisation.

Taux d’intérêt annuel : €STER assorti d’une marge de 1,29 %

Périodicité d’intérêts : mensuelle

Base de calcul des intérêts : EXACT/360

Commission de non utilisation : 0,10 %

Phase de consolidation

Montant : 2 000 000 €

Date de départ : 15/01/2026

Périodicité : Trimestrielle

Date de première échéance : 01/05/2026

Mode amortissement : constant

Taux d’intérêts : 3,33 %

Base calcul des intérêts : EXACT/360

Remboursement anticipé : possible à une date d’échéance d’intérêts moyennant le paiement d’une indemnité actuarielle : Préavis 50 jours calendaires

Décision n°341 du 11 décembre 2024 service Commande Publique – marché n° A2024036 de fourniture et mise en œuvre d’un système de vidéoprotection sur la zone d’activité de Fataire et du Martouret (Sanssac l’Église et Saint-Vidal)

Il a été décidé de passer le marché n° A2024036 de fourniture et mise en œuvre d’un système de vidéoprotection sur la zone d’activité de Fataire et du Martouret (Sanssac l’Église et Saint-Vidal) avec la société PLUSECUR, sise ZA la Croix Saint-Martin 43120 Monistrol sur Loire, pour une durée de trois mois et un montant de 40 926,17 € H.T.

Décision n°342 du 11 décembre 2024 service Transports – acquisition de 2 autobus standards 12 m électrique

Il a été décidé d'acquérir 2 bus Man Lion's City E de 12 m au prix unitaire de 514 824,74 € HT soit 1 029 649,48 € HT et 1 235 579,38 € TTC.

Décision n°343 du 11 décembre 2024 service Transports – convention de rémunération de la Centrale d'Achats du Transport Public (C.A.T.P.) au titre de prestations d'achat

Il a été décidé de négocier avec la Centrale d'Achat du Transport Public (CATP) l'acquisition d'un bus 12 mètres mild hybride dans le cadre du lot n° 9 de l'accord cadre n° 2032-32 relatif à l'acquisition de véhicules neufs de différentes catégories et de matériels accessoires pour le transport urbain et interurbain de voyageurs et de rémunérer la Centrale d'Achat du Transport Public (CATP) à hauteur de 1 % du montant total hors taxes de l'engagement de la commande, plafonné à 20 000 € H.T.

Décision n°344 du 11 décembre 2024 service Transports – Acquisition d'un bus standard 12 m mild hybride dans le cadre du marché passé avec la Centrale d'Achat du Transport Public

Il a été décidé d'acquérir un bus MAN Lion's City mild hybride de 12 m au prix unitaire de 287 520 € HT auquel s'ajoutent des Prestations Supplémentaires Éventuelles (PSE) de 4 350 € H.T.

Décision n°345 du 11 décembre 2024 service Sports – convention de mise à disposition de la salle fitness du Centre Aqua Passion au profit de l'entreprise individuelle Alter'Mouv pour la pratique de cours de yoga

Il a été décidé de signer une convention fixant les modalités d'utilisation de la salle Fitness du Centre Aqua Passion pour l'année 2025, à titre payant, au profit de l'entreprise individuelle Alter'Mouv représenté par Mme Cougnaud pour dispenser des cours de yoga.

Décision n°346 du 11 décembre 2024 service Sports – convention d'occupation du domaine public de la salle de soins du Centre Aqua Passion à Lavoûte sur Loire au profit de Mme Faraglia pour des prestations de soins de relaxation

Il a été décidé de signer une convention de mise à disposition fixant les modalités d'utilisation, à titre payant, de la salle de soins du Centre Aqua Passion pour l'exercice 2025.

Décision n°347 du 11 décembre 2024 service Sports – convention de mise à disposition de la salle de gymnastique de Quincieu au profit de l'association ASM GYM TRAMPO pour l'organisation d'un stage de perfectionnement Tissu Aérien le 8 décembre 2024

Il a été décidé de signer une convention de mise à disposition fixant les modalités d'utilisation de la salle de gymnastique de Quincieu, à titre gratuit, au profit de l'association ASM GYM TRAMPO pour l'organisation d'un stage de perfectionnement Tissu Aérien le 8 décembre.

Décision n°348 du 17 décembre 2024 service Ateliers des Arts – signature convention entre l'artiste chercheur Jean Sébastien Poncet et le conservatoire de l'agglomération dans le cadre d'un projet d'éducation artistique et culturelle alliant Art et Odeur

Il a été décidé de signer la convention avec l'artiste-designer-chercheur Jean-Sébastien Poncet pour fixer les modalités et conditions d'accueil en résidence d'artistes sur l'année scolaire 2024-2025.

Cette convention s'élève à 25 850 € échelonnée par 5 paiements sur service fait entre janvier et juin 2025.

Ce projet d'accueil de l'artiste-designer-chercheur Jean-Sébastien Poncet devrait être

accompagné à hauteur de 24 650 € TTC par la Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne Rhône-Alpes, la Région Auvergne Rhône-Alpes et le Département de la Haute-Loire sur l'exercice 2025.

Décision n°349 du 17 décembre 2024 service finances – budget RTCA – souscription d'un emprunt auprès de la Banque Postale pour un montant de 685 000 €

Il a été décidé de contracter un prêt de 685 000 € auprès de la Banque Postale afin de financer les investissements de l'année 2024 au Budget RTCA de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay.

Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

Montant du prêt : 685 000 €

Durée totale du prêt : 12 ans et 7 mois

Type de prêt : Prêt vert

Taux fixe à 3,06 % l'an

Objet du contrat de prêt : Financer les investissements du budget annexe RTCA pour l'achat de véhicules électriques.

Commission d'engagement : 0,05 % du montant du prêt soit 342,50 €

Phase de mobilisation

Début : Date de début du contrat

Date de Consolidation : 15/07/2025

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur au fur et à mesure des besoins avec versement automatique au terme de la phase de mobilisation.

Taux d'intérêt annuel : €STER assorti d'une marge de 1,20 %

Périodicité d'intérêts : mensuelle

Base de calcul des intérêts : EXACT/360

Commission de non utilisation : 0,10 %

Phase de consolidation

Montant : 685 000 €

Date de départ : 15/07/2025

Périodicité : Trimestrielle

Date de première échéance : 01/11/2025

Mode amortissement : constant

Taux d'intérêts : 3,06 %

Base calcul des intérêts : EXACT/360

Remboursement anticipé : possible à une date d'échéance d'intérêts moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle : Préavis 50 jours calendaires

Décision n°350 du 17 décembre 2024 service Développement touristique et territoriale – renouvellement de commodat Ludothèque communautaire – Pont des Ludes pour l'année 2025

Il a été décidé de signer un commodat avec l'Association Pont des Ludes pour la mise à disposition des locaux situés 8 route de Coubon commune de Brives Charensac pour l'année 2025, afin d'y exercer les activités de Ludothèque.

Décision n°351 du 18 décembre 2024 service Centre Technique du Relais Agglo du Plateau - remplacement d'une fenêtre suite à effraction et cambriolage

Il a été décidé de rembourser à « BPCS Océane sis au 40 du boulevard Constant 43500 CRAPONNE SUR ARZON », la somme de 1 569,77 € TTC correspondant au remplacement de la fenêtre endommagée suite à effraction, du local des services techniques du CTRP (contigu à la Maison France Service) intervenue dans la nuit du 25 au 26 septembre 2024.

Décision n°352 du 18 décembre 2024 service Centre Technique du Relais Agglo du Plateau – Dommages subis par Monsieur Le Boudier sur des impacts de porte et fenêtre vitrées

Il a été décidé de verser aux « Menuiseries GAUTHIER - Agence 43 Chantier, sis 6 route de

Saint Christophe lieu dit « Les Baraques » 43170 CUSSAC SUR LOIRE la somme de 1 309,81 € TTC correspondant aux dommages causés à la fenêtre et la porte d'entrée vitrées du domicile de Monsieur Patrice Le Bouder 43160 SEMBADEL.

Décision n°353 du 19 décembre 2024 service Transports – demande d'un remboursement d'un abonnement jeune trimestriel 2024-2025

Il a été décidé d'accéder à la demande de remboursement d'un abonné de la somme de 66 € sur justificatifs.

Décision n°354 du 19 décembre 2024 service Transports – rectificatif – cession d'un bus de marque MAN

Il a été décidé :

- d'accepter l'offre la mieux disante faite par la société BELGIAN BUS FRANCE au cours de la vente aux enchères réalisée le 17 octobre 2024 par la société SVV AGORASTORE et menée par un commissaire priseur,
- de céder le 17 octobre 2024 à la société DELGIAN BUS FRANCE le bus de marque MAN au prix de 6 000,77 € H.T.

Décision n°355 du 19 décembre 2024 service Commande Publique – fourniture de chaleur bois énergie au Centre Aquapassion de Lavoûte sur Loire

Il a été décidé de signer, pour une durée de 8 ans, un marché public de fourniture de chaleur bois énergie au Centre Aquapassion de Lavoûte sur Loire avec la société ERE43 sise 220 rue de l'Occitan, ZA La Guide 2 43200 YSSINGEAUX. Le montant annuel du marché est de 54 995 € H.T. pour la partie consommation proportionnelle et de 31 884 € H.T. pour la partie forfaitaire.

Décision n°356 du 19 décembre 2024 service Sports – convention d'occupation du domaine public du centre aqualudique « La Vague » pour des cours particuliers de natation

Il a été décidé de signer une convention d'occupation du domaine public du centre aqualudique « La Vague » fixant les modalités de mise à disposition pour la saison 2024-2025, à titre gratuit, au profit de PRADIER Jean-Charles, DEVIDAL Enzo, FERRATON Karine, ALLARD Didier, DEBARD Rémy, GIROMINI Franck, ROLLIN Frédéric.

Décision n°357 du 20 décembre 2024 service Sports – subventions aux clubs sportifs – répartition de l'enveloppe d'aide aux compétitions des équipes de sport collectif évoluant au niveau régional, saison 2023-2024

Il a été décidé d'allouer une subvention aux associations sportives évoluant au niveau régional.

CLUBS	DISCIPLINES	SUBVENTIONS
FC ESPALY SAINT MARCEL	Football	1 636 €
RC BRIVES-CHARENSAC	Rugby	1 636 €
HOPC	Handball	1 636 €
SAUVETEURS BRIVOIS	Football	1 636 €
US BLAVOZY	Football	1 636 €
AS CHADRAC	Football	1 636 €
TRIATHLON	Triathlon	1 636 €
VOLLEY OLYMPIQUE DU PUY	Volley	1 636 €
AS LOUDES	Football	1 636 €

AS EMBLAVEZ VOREY	Football	1 636 €
LE PUY BASEBALL	Baseball	1 636 €

Décision n°358 du 23 décembre 2024 service Commande Publique – Exploitation de l’affichage publicitaire sur les autobus de la Régie des Transports de la Communauté d’agglomération du Puy-en-Velay

Il a été décidé de passer un marché n° A2024041 selon la procédure adaptée pour l’exploitation de l’affichage sur les autobus de la Régie de transport de la Communauté d’agglomération avec la société Rue Média, sise 15 avenue Montmartin 69960 Corbas, avec une redevance garantie de 99 000 € H.T. et un pourcentage de rémunération de 62 % pour une durée de 4 ans.

Décision n°359 du 23 décembre 2024 service Commande Publique – attribution du marché n° A2024025 - Élaboration d’un plan d’outils de communication 2024-2026 pour le Programme d’Actions de Prévention des Inondations (PAPI)

Il a été décidé d’attribuer, selon la procédure adaptée, le marché n° A2024025 Élaboration d’un plan et d’outils de communication 2024-2026 pour le Programme d’Actions de Prévention des Inondations (PAPI) pour un délai d’exécution global de 24 mois, avec la société La Boule à Neige, sise 4 rue Tournefort, 42000 Saint Étienne, pour un montant de 61 055 € H.T.

Décision n°360 du 23 décembre 2024 service Commande Publique – travaux de réseau d’eau potable et mise en séparatif, commune de Fix Saint-Geney

Il a été décidé de passer un marché avec la société FAURIE SAS sise ZA Bombes Laprade, 86 allée des Rochettes, 43700 Blavozy pour des travaux de réseau d’eau potable et mise en séparatif sur la communes de Fix Saint-Geney pour un montant total estimatif de 740 627,50 € H.T.

Décision n°361 du 23 décembre 2024 service Cohésion sociale – subventions dans le cadre du dispositif de soutien de petits projets du Contrat de Ville 2024-2030 au titre de l’année 2024

Il a été décidé d’attribuer les subventions dans le cadre du dispositif de soutien du Contrat de Ville 2024-2030 : Maison de quartier de Guitard, Les Petits débrouillards, APEL École Saint-Flory, FC Val-Vert, La Savate Boxe, HIP HOP Academy à hauteur de 300 €.

Décision n°362 du 23 décembre 2024 service Cohésion sociale – La Rafistolerie – attribution d’une subvention de fonctionnement pour 2024

Il a été décidé d’attribuer une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 1 000 € à l’association Clepsydre, gestionnaire de la friperie « La Rafistolerie » pour l’année 2024.

Décision n°363 du 23 décembre 2024 service Cohésion Sociale – centre social de Chadrac – subvention exceptionnelle pour le projet « Fête des familles » au titre de 2024

Il a été décidé d’allouer une subvention d’un montant de 1 500 € à l’association La Couveuse (Maison pour tous de Chadrac) pour la réalisation du projet « Fête des Familles » à destination des habitants de Chadrac, dans le cadre des actions du contrat de ville 2024-2030.

Décision n°364 du 24 décembre 2024 service Juridique – remboursement sinistre automobile RTCA en date du 03/10/24

Il a été décidé d’accepter la proposition de règlement d’indemnisation d’un montant de 3 863,85 € H.T. proposée par la Compagnie d’assurance SMACL, assureur de la Communauté d’agglomération, en règlement total des frais occasionnés par le sinistre du 3 octobre 2024 relatif aux dégâts sur un véhicule appartenant à la Communauté d’agglomération et affecté à la RTCA, déduction faite de la franchise contractuelle d’un montant de 100 €.

Décision n°365 du 24 décembre 2024 service Juridique – remboursement sinistre automobile RTCA en date du 09/09/2024

Il a été décidé d'accepter la proposition de règlement H.T. d'indemnisation d'un montant de 3 114,68 € proposée par la Compagnie d'Assurance SMACL, assureur de la Communauté d'agglomération, en règlement total des frais occasionnés par le sinistre du 9 septembre 2024, déduction faite de la franchise contractuelle d'un montant de 100 €.

Décision n°1 du 3 janvier 2025 service Sports – convention de mise à disposition de la salle de Judo de Quincieu au profit de l'association AIKIDO Le Puy-en-Velay pour l'organisation d'un stage d'été du lundi 18 août 2025 au dimanche 24 août 2025

Il a été décidé de signer une convention de mise à disposition fixant les modalités d'utilisation de la salle de Judo de Quincieu au profit de l'association AIKIDO Le Puy-en-Velay pour l'organisation d'un stage d'été du lundi 18 août 2025 au dimanche 24 août 2025.

Décision n°2 du 3 janvier 2025 service Sports – convention de mise à disposition de la salle de judo de Quincieu au profit de l'association TAEKWONDO Club du Puy pour l'organisation d'un stage à l'occasion des 30 ans de l'association le samedi 24 mai 2025

Il a été décidé de signer une convention individuelle de mise à disposition fixant les modalités d'utilisation de la salle de Judo de Quincieu à titre gratuit au profit de l'association TAEKWONDO CLUB DU PUY pour l'organisation d'un stage à l'occasion des 30 ans de l'association le samedi 24 mai 2025

Décision n°3 du 3 janvier 2025 service Sports – convention de mise à disposition de la salle de judo de Quincieu au profit de l'association KRAV MAGA pour l'organisation d'un stage le dimanche 6 avril 2025

Il a été décidé de signer une convention individuelle de mise à disposition fixant les modalités d'utilisation de la salle de Judo de Quincieu à titre gratuit au profit de l'association KRAV MAGA pour l'organisation d'un stage le dimanche 06 avril 2025.

Décision n°4 du 3 janvier 2025 service Petite enfance – convention de partenariat pour la mise en place de visites intergénérationnelles

Il a été décidé de signer une convention de partenariat avec l'EHPAD Sainte-Monique pour la mise en place d'une rencontre inter-générationnelle avec des enfants inscrits au multi-accueil « Les Pitchounets ».

La présente convention est conclue pour une durée d'un an, renouvelable tacitement pour la même durée et dans la limite de deux reconductions. Elle prend effet à compter de sa signature et se termine le 31 décembre 2025.

Décision n°5 du 3 janvier 2025 service Théâtre – contrat de cession à passer avec Arts Live Entertainment

Il a été décidé de passer avec Arts Live Entertainment – sise Théâtre Marigny – Avenue de Marigny – 75008 Paris, un contrat de cession pour l'achat du spectacle « Piège pour un homme seul », dont le montant s'élève à 25 000 € HT (voyage, hébergement et repas inclus) + frais annexes (catering d'accueil, droits d'auteurs et taxe fiscale) et dont un acompte d'un montant de 14 242,50 € TTC a été versé à la signature du contrat, pour la représentation qui aura lieu mardi 28 janvier 2025 à 20h, en Grande Salle du Théâtre du Puy-en-Velay, dans le cadre de la saison culturelle « Spectacles en Velay » 2024-2025

Décision n°6 du 3 janvier 2025 service Théâtre – contrat de cession à passer avec la SAS Atelier Théâtre actuel

Il a été décidé de passer avec la SAS Atelier Théâtre Actuel – sise 5 rue de la Bruyère – 75009 Paris, un contrat de cession pour l'achat du spectacle « Oublie moi », dont le montant

s'élève à 10 150 € HT (voyage, hébergement et repas inclus) + frais annexes (catering d'accueil, droits d'auteurs et taxe fiscale) pour la représentation qui aura lieu samedi 11 janvier 2025 à 20h30, en Grande Salle du Théâtre du Puy-en-Velay, dans le cadre de la saison culturelle « Spectacles en Velay » 2024-2025

Décision n°7 du 3 janvier 2025 service Théâtre – contrat de cession à passer avec Grands Théâtres

Il a été décidé de passer avec Les Grands Théâtres – sis 1 La Sentelle Sud « La Roussière » – 27270 Mesnil en Ouche, un contrat de cession pour l'achat du spectacle « Un grand cri d'amour », dont le montant s'élève à 12 500 € HT (voyage inclus) + frais annexes (hébergement, repas, catering d'accueil, droits d'auteurs et taxe fiscale) et dont un acompte d'un montant de 6 593,75 € TTC a été versé à la signature du contrat, pour la représentation qui aura lieu mercredi 8 janvier 2025 à 20h30, en Grande Salle du Théâtre du Puy-en-Velay, dans le cadre de la saison culturelle « Spectacles en Velay » 2024-2025.

Décision n°8 du 3 janvier 2025 service Théâtre – contrat de cession à passer avec Sudden Théâtre – Théâtre des Béliers Parisiens

Il a été décidé de passer avec Sudden Théâtre – Théâtre des Béliers Parisiens – sis 14 bis Rue Sainte Isaure - 75018 Paris, un contrat de cession pour l'achat du spectacle « Qui veut la peau du magicien ? », dont le montant s'élève à 5 200 € HT (voyage et transport inclus) + frais annexes (hébergement, repas, catering d'accueil, droits d'auteurs et taxe fiscale), pour la représentation qui aura lieu dimanche 5 janvier 2025 à 17h, en Grande Salle du Théâtre du Puy-en-Velay, dans le cadre de la saison culturelle « Spectacles en Velay » 2024-2025.

Décision n°9 du 6 janvier 2025 service Commande Publique – avenant n° 1 exploitation et création d'un crématorium

Il a été décidé de passer un avenant n°1 avec la société OGF, dont la nouvelle adresse postale est Immeuble Canopy, 6 rue du Général Audran, 92400 Courbevoie.
L'avenant n°1 a pour but de faciliter les correspondances entre la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et le groupe OGF dans le cadre de la délégation de service public pour l'exploitation et la création d'un crématorium.

Décision n°10 du 6 janvier 2025 service Commande Publique – avenant de prolongation de délai n° 1 au marché n° 2024015 – Etude de danger et élaboration des dossiers réglementaires pour la régularisation du système d'endiguement Fareva et de l'aménagement hydraulique de Saint Germain Laprade

Il a été décidé de modifier les délais d'exécution, les données bathymétriques et topographiques étant non disponibles au démarrage du marché, de chacune des tranches comme suit :

Tranche(s)	Délai d'exécution
TF : tranche ferme phases 1 à 6	22 mois (+ 3 mois)
TO001 phase 7	4 mois (+ 3 mois)
TO002 Phase 8	2 mois (inchangé)
TO003 Phase 9	2 mois (inchangé)
TO004 Phase 10	1 mois (inchangé)

Ces délais partent, pour chaque tranche, à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de commencer l'exécution des prestations lui incombant.

Le délai limite de notification de l'ordre de service prescrivant de commencer les prestations d'une tranche optionnelle court à compter du début d'exécution de la tranche ferme. Il est

modifié selon les modalités suivantes :

Tranche(s) optionnelle(s)	Délai limite de notification
TO001 : Phase 7	3 mois (inchangé)
TO002 : Phase 8	12 mois (+3 mois)
TO003 : Phase 9	12 mois (+3 mois)
TO004 : Phase 10	2 mois (inchangé)

Ces délais partent, pour chaque tranche, à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de commencer l'exécution des prestations lui incombant.

Décision n°11 du 8 janvier 2025 service Sports – convention de mise à disposition du Palais des Sports au profit de l'association LES AIGLES DU VELAY pour l'organisation de la compétition « Euro Cup » du jeudi 30 janvier 2025 au 1^{er} février 2025

Il a été décidé de signer une convention individuelle de mise à disposition fixant les modalités d'utilisation du Palais des Sports à titre gratuit au profit de l'association LES AIGLES DU VELAY pour l'organisation de la compétition "Euro Cup" du jeudi 30 janvier 2025 au samedi 1^{er} février 2025.

Décision n°12 du 8 janvier 2025 service Appui aux territoires – convention d'occupation temporaire de la salle de réunion et/ou du bureau d'accueil de l'Espace France Services à Craponne sur Arzon

Il a été décidé d'approuver la convention type d'occupation temporaire de la salle de réunion et/ou du bureau d'accueil de l'Espace France Services à Craponne sur Arzon (à titre onéreux) et de signer la convention avec les utilisateurs faisant la demande pour occuper la salle de réunion et/ou le bureau d'accueil de l'Espace France Services à Craponne sur Arzon.

Décision n°13 du 8 janvier 2025 service Appui aux territoires – convention d'occupation temporaire de la salle de réunion et/ou du bureau d'accueil de l'Espace France Services à Craponne sur Arzon

Il a été décidé d'approuver la convention type d'occupation temporaire de la salle de réunion et/ou du bureau d'accueil de l'Espace France Services à Craponne sur Arzon (à titre gratuit) et de signer la convention avec les utilisateurs faisant la demande pour occuper la salle de réunion et/ou du bureau d'accueil de l'Espace France Services à Craponne sur Arzon.

Décision n°14 du 10 janvier 2025 service Sports – convention de mise à disposition de la salle de gymnastique de Quincieu au profit de l'association ASM GYM TRAMPO pour l'organisation d'un stage de perfectionnement tissu aérien le dimanche 26 janvier 2025

Il a été décidé de signer une convention individuelle de mise à disposition fixant les modalités d'utilisation de la salle de Gymnastique de Quincieu à titre gratuit au profit de l'association ASM GYM TRAMPO pour l'organisation d'un Stage de perfectionnement Tissu Aérien le dimanche 26 janvier 2025.

Décision n°15 du 10 janvier 2025 service Travaux/Ingénierie – Remplacement des menuiseries extérieures de la Maison de Santé de la Chaise Dieu – autorisation de signer le marché

Il a été décidé d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché de remplacement des menuiseries extérieures de la Maison de Santé de La Chaise Dieu, avec les Menuiseries COURBY sise ZA Les Plantades, 43130 RETOURNAC pour un montant de 25 259,63 € H.T.

Décision n°16 du 10 janvier 2025 service Patrimoine – renouvellement des adhésions

2025

Il a été décidé d'approuver le renouvellement des adhésions 2025 de la Communauté d'agglomération aux structures suivantes : Association des Amis d'Émile Reynaud (34 €), Association Auvergne Rhône Alpes des Conservateurs du Patrimoine et des Professionnels des musées de France (120 €), Centre International d'étude des textiles anciens (110 €), ICOM (International Council of Museums) 650 € et Astu'sciences (50 €) pour un montant total de 964 €, avec inscription au budget 2025 comme suit : 914 € au 6281/314 (musée) et 50 € au 6281/3119 (PAH).

Décision n°17 du 10 janvier 2025 service Patrimoine – convention de prestation de visites guidées de l'ancien couvent des Cordeliers 2025

Il a été décidé de conclure une convention de prestation de visites guidées de l'ancien couvent des Cordeliers entre le Propriétaire et la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, pour la saison 2025.

Décision n°18 du 14 janvier 2025 service Sports – convention de mise à disposition de la salle de Judo de Quincieu au profit de l'association ASPAM VIET VO DAO pour l'organisation d'une journée KHI DAO

Il a été décidé de signer une convention de mise à disposition fixant les modalités d'utilisation de la salle de judo de Quincieu, à titre gratuit, au profit de l'association ASPAM VIET VO DAO pour l'organisation d'une journée KHI DAO le dimanche 9 février 2025 DE 8 h à 18 h.

Décision n°19 du 15 janvier 2025 service Sports – remboursement d'un abonnement « Activité aquabike »

Il a été décidé d'autoriser les services de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay à procéder au remboursement de 56 € à un abonné suite à un certificat médical préconisant l'incapacité de pratique de l'activité Aquabike.

Décision n°20 du 15 janvier 2025 service Sports – convention de mise à disposition du Palais des Sports au profit de l'association TENNIS CLUB DE COUBON pour l'organisation d'une opération sur le thème « Sensibilisation et intégration des personnes en situation de handicap »

Il a été décidé de signer une convention de mise à disposition fixant les modalités d'utilisation du Palais des Sports, à titre gratuit, au profit de l'association TENNIS CLUB DE COUBON pour l'organisation d'une opération sur le thème « Sensibilisation et intégration des personnes en situation de handicap » le dimanche 20 avril 2025 de 9 h à 16 h (en partenariat avec le Handisport).

Décision n°21 du 15 janvier 2025 service Théâtre – contrat de prestations à passer avec la compagnie Latituds – Théâtre et pérégrinations

Il a été décidé de passer avec la compagnie Latituds – Théâtre et Pérégrinations – sise Montée de la Crouzette – 43000 Polignac, un contrat pour l'achat des prestations artistiques de Monsieur Lionel Alès, missionné sur l'année scolaire 2024- 2025 (de janvier à mai 2025), comme intervenant metteur en scène, auprès des classes de l'option et spécialité Arts-Théâtre du Lycée Charles et Adrien Dupuy (1re spécialité), et dont le montant des prestations s'élève à 1 435,80 € TTC (frais de déplacement compris).

Décision n°22 du 15 janvier 2025 service Théâtre – contrat de prestations à passer avec la Compagnie Latituds – Théâtre et pérégrinations

Il a été décidé de passer avec la compagnie Latituds – Théâtre et Pérégrinations– sise Montée de la Crouzette – 43000 Polignac, un contrat pour l'achat des prestations artistiques de Monsieur Grégory DUBOIS, missionné sur l'année scolaire 2024-2025 (de janvier à mai 2025),

comme intervenant danseur, comédien et chorégraphe, auprès des classes de l'option et spécialité Arts-Théâtre du Lycée Charles et Adrien Dupuy, et dont le montant s'élève à 957,24 € TTC (frais de déplacements compris).

Décision n°23 du 16 janvier 2025 service Juridique – défense en justice devant le Tribunal judiciaire du Puy-en-Velay – assignation

Il a été décidé d'intervenir en défense devant le Tribunal judiciaire du Puy-en-Velay. À cet effet, le service juridique mutualisé de la Communauté d'agglomération est chargé de conduire en interne la présente procédure. En effet, un usager a assigné la Communauté d'agglomération devant le Tribunal judiciaire du Puy-en-Velay le 5 décembre 2024 en vue d'obtenir le remboursement de travaux engagés suite à une fuite sur le réseau d'eau.

Décision n°24 du 16 janvier 2025 service Commande Publique – gestion et équipements d'une aire de camping car de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay

Il a été décidé :

- de déclarer sans suite, pour motif d'intérêt général, la procédure adaptée de marché de gestion et d'équipement d'une aire de camping-car de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, pour raisons d'ordre juridique.
- de relancer la consultation des entreprises selon la procédure d'appel d'offres.

Décision n°25 du 16 janvier 2025 service Patrimoine – commodat pour le prêt d'un véhicule au Syndicat Mixte du projet Chaise Dieu dans le cadre de l'exposition « Le bonheur est dans l'image »

Il a été décidé de signer un commodat avec le Syndicat Mixte du projet Chaise-Dieu précisant les modalités de la mise à disposition d'un véhicule de la Communauté d'agglomération pour les transports aller et retour de photographies de Depardon, sur les jours et périodes suivants :

- du vendredi 11 avril 2025 15h au mardi 18 avril 2025 17h pour le transport Aller,
- 5 jours, courant octobre 2025 pour le transport Retour (dates à définir selon disponibilité).

Décision n°26 du 20 janvier 2025 service Informatique – GRAITEC contrat de maintenance Autocad

Il a été décidé de passer avec la société Graitec, domiciliée 20 rue de Provence 75009 Paris, un contrat de maintenance pour les licences Autocad, pour un montant annuel de 4 775,00 € hors taxes.

Ce contrat est conclu pour un an et prend effet à la date de notification. Il est renouvelable par tacite reconduction.

Décision n°27 du 20 janvier 2025 service Informatique TECHNOCARTE 2025 – contrat de service et d'abonnement pour le logiciel métier dédié aux structures de petite enfance

Il a été décidé de passer avec la société Technocarte domiciliée ZA Lavalduc, 370 allée Charles Lavéran, 13 270 Fos Sur Mer, un contrat de service, pour un montant total de 3 924,57 € hors taxes par an.

Ce contrat est conclu pour une durée d'un an, et prendra effet le 1er janvier 2025.

Décision n°28 du 20 janvier 2025 service Informatique – KOLOK 2025 – renouvellement contrat de service n° C2400085

Il a été décidé de passer avec la société Arawak, domiciliée 256 rue Francis de Pressensé, 69100 Villeurbanne, un contrat de maintenance, d'hébergement et support pour le progiciel kolok, pour un montant total annuel de 7 608 € hors taxes.

Ce montant est réparti comme suit : 4 200 € hors taxes pour la maintenance, 2 700 € hors taxes pour l'hébergement, de 708 € hors taxes pour le Mass mailing.

La facturation de ce contrat porté par la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, sera répartie entre nos 3 collectivités, à hauteur de 50 % pour la Communauté d'agglomération du Puy en Velay, 35 % pour la Mairie du Puy-en-Velay, et 15 % pour le CCAS.

Le contrat prend effet le 1er janvier 2025, pour une durée d'un an renouvelable tacitement.

Décision n°29 du 20 janvier 2025 service Informatique – AGYSOFT 2025 – contrat de service du profil acheteur Marco AW Solutions

Il a été décidé de passer avec la société Agysoft, domiciliée Parc Euromédecine II-560 rue Louis Pasteur -34790 GRABELS, un contrat de maintenance pour le logiciel Marcoweb destiné à la gestion des marchés publics. Le coût annuel de ce contrat s'élève à 4 056,00 € hors taxes.

Le présent contrat prendra effet le 1er Janvier 2025, pour une durée de 3 ans.

Décision n°30 du 20 janvier 2025 service Informatique – KOESIO – renouvellement du contrat de location et maintenance pour les copieurs de la Communauté d'agglomération

Il a été décidé de passer avec la société Koesio, domiciliée, plateau de Lautagne, 53 avenue des Langories, 26000 Valence, un contrat de location concernant les copieurs de la Communauté d'agglomération du Puy en Velay, pour un montant trimestriel de 15 750 euros hors taxes.

Le contrat est signé pour une durée de 23 trimestres, à compter de la date de notification.

Décision n°31 du 20 janvier 2025 service Théâtre – contrat de cession à passer avec la SARL « Le Théâtre du corps Pietragalla-Derouault »

Il a été décidé de passer avec la SARL Le Théâtre du Corps Pietragalla-Derouault – sise 5 Bis Rue de Rocroy – 94100 Saint Maur des Fossés, un contrat de cession pour l'achat du spectacle « Barbara », dont le montant s'élève à 15 000 € HT (voyage et transport inclus) + frais annexes (hébergement, repas, catering d'accueil, droits d'auteurs et taxe fiscale) et dont un acompte d'un montant de 5 275 € TTC a été versé à la signature du contrat, pour la représentation qui aura lieu mercredi 12 mars 2025 à 20h30, en Grande Salle du Théâtre du Puy-en-Velay, dans le cadre de la saison culturelle « Spectacles en Velay » 2024-2025.

Décision n°32 du 20 janvier 2025 service Théâtre – contrat de cession à passer avec la Compagnie du Théâtre des mots

Il a été décidé de passer avec la Cie du Théâtre des Mots – sise 50 Rue de la Madone – 69210 Fleurieux sur l'Arbresle, un contrat de cession pour l'achat du spectacle « L'Atelier d'Okiléle », dont le montant s'élève à 2 500 TTC (transport et hébergement inclus) + frais annexes (repas, catering d'accueil, droits d'auteurs et taxe fiscale), pour quatre représentations qui auront lieu mardi 25 et mercredi 26 février 2025 à 10h et 17h, salle de l'Atelier du Théâtre du Puy-en-Velay, dans le cadre de la saison culturelle « Spectacles en Velay » 2024-2025 « Atelier des Mômes ».

Décision n°33 du 20 janvier 2025 service Théâtre – contrat de cession à passer avec Arts Live Entertainment

Il a été décidé de passer avec Arts Live Entertainment – sise Théâtre Marigny – Avenue de Marigny – 75008 Paris, un contrat de cession pour l'achat du spectacle « Sens dessus dessous », dont le montant s'élève à 19 000 € HT (voyage, hébergement, repas inclus) + frais annexes (catering d'accueil, droits d'auteurs et taxe fiscale) et dont un acompte d'un montant de 6 013,50 € TTC a été versé à la signature du contrat, pour la représentation qui aura lieu mercredi 19 février 2025 à 20h, en Grande Salle du Théâtre du Puy-en-Velay, dans le cadre de la saison culturelle « Spectacles en Velay » 2024-2025.

Décision n°34 du 20 janvier 2025 service Théâtre – contrat de cession à passer avec la SAS Pascal Legros Organisation

Il a été décidé de passer avec la SAS Pascal Legros Organisation – sise 87 Rue Taitbout – 75009 Paris, un contrat de cession pour l'achat du spectacle « Un château de cartes », dont le

montant s'élève à 26 000 € HT (voyage, hébergement, repas inclus) + frais annexes (catering d'accueil, droits d'auteurs et taxe fiscale) et dont un acompte d'un montant de 13 715 € TTC a été versé à la signature du contrat, pour la représentation qui aura lieu samedi 8 février 2025 à 20h30, en Grande Salle du Théâtre du Puy-en-Velay, dans le cadre de la saison culturelle « Spectacles en Velay » 2024-2025.

Décision n°35 du 20 janvier 2025 service Théâtre – contrat de cession à passer avec la Compagnie Looking For My Left Hand

Il a été décidé de passer avec la compagnie Looking For My Left Hand – sise 34 Boulevard Jean Jaurès – 92110 Clichy, un contrat de cession pour l'achat du spectacle « Grétel et Hansel », dont le montant s'élève à 3 600 € TTC (voyage et repas pris sur le trajet inclus) + frais annexes (hébergement, repas, catering d'accueil, droits d'auteurs et taxe fiscale) pour les représentations scolaires qui auront lieu mardi 4 février 2025 à 10h et 14h30, en Grande Salle du Théâtre du Puy-en-Velay, dans le cadre de la saison culturelle « Spectacles en Velay » 2024-2025.

Décision n°36 du 21 janvier 2025 service Transports – demande de remboursement

Il a été décidé d'accéder à la demande de remboursement d'un usager suite à l'annulation de la location de vélo à assistance électrique prévue pour la période du 6 mars 2025 au 3 juin 2025 suite à une fracture du coude et de procéder au remboursement de 100 €.

Décision n°37 du 21 janvier 2025 service Développement économique – signature d'une convention de gestion de la zone de Laprade – Commune de Saint Germain Laprade

Il a été décidé de confier les prestations d'entretien de la zone de Laprade (déneigement, salage, prestations complémentaires éventuelles, interventions de voirie d'urgence....) à la commune de Saint-Germain Laprade. Les modalités et le contenu des interventions relatives au déneigement sont laissées à l'appréciation de la commune sauf demande expresse de la Communauté d'agglomération.

Décision n°38 du 21 janvier 2025 service Transports – cession d'un bus de marque MAN mis en service le 15/06/2007 à DARO KOMPANI demeurant Josko Llievski 43 1300 KUMANOVO

Il a été décidé d'accepter l'offre la mieux disante faite par DARIO KOMPANI au cours de la vente aux enchères réalisée le 19 décembre 2024 par la société SVV AGORASTORE et menée par le commissaire – priseur Hervé DESLANDES et de céder le 19 décembre 2024 à DARIO KOMPANI le bus de marque MAN immatriculé BW-706-SF au prix de 3000,39 € H.T.

Décision n°39 du 24 janvier 2025 service Transports – demande de remboursement de deux abonnements trimestriels jeune 2024-2025

Il a été décidé d'accéder à la demande de remboursement de 122 € à un abonné suite à une défaillance du système bancaire de paiement sur internet.

Décision n°40 du 24 janvier 2025 service Appui aux territoires – convention d'occupation du domaine public pour le stockage du matériel informatique du conseiller numérique sur la commune de Saint-Paulien

Il a été décidé de signer une convention d'occupation du domaine public pour le stockage du matériel informatique dans le cadre de l'organisation des ateliers numériques à compter du 1^{er} janvier 2025 avec la commune de Saint-Paulien. Cette convention est établie pour une durée d'un an renouvelable par reconduction expresse 1 fois pour une durée identique.

Décision n°41 du 24 janvier 2025 service Appui aux territoires – convention d'occupation du domaine public pour le stockage du matériel informatique du conseiller numérique sur la commune de Bains

Il a été décidé de signer une convention d'occupation du domaine public pour le stockage du matériel informatique dans le cadre de l'organisation des ateliers numériques à compter du 1^{er} janvier 2025 avec la commune de Bains. Cette convention est établie pour une durée d'un an renouvelable par reconduction expresse 1 fois pour une durée identique.

Décision n°42 du 24 janvier 2025 service Théâtre – contrat de prestations à passer avec l'association l'Escale

Il a été décidé de passer avec l'Association l'Escale – sise Lachamp – route de Pradelles – 43420 Saint Paul de Tartas, un contrat pour l'achat des prestations artistiques pour une intervenante missionnée sur l'année scolaire 2024-2025 auprès des classes de l'option et spécialité Arts-Théâtre du Lycée Charles et Adrien Dupuy (de janvier à mai 2025) et dont le montant s'élève à 1 641,40 € TTC (frais de déplacements compris).

Décision n°43 du 24 janvier 2025 service Sports – convention de mise à disposition de la salle de gymnastique et de la salle de Judo de Quincieu au profit de l'association USEP 43

Il a été décidé de signer une convention de mise à disposition fixant les modalités d'utilisation des salles de gymnastique et de judo de Quincieu, à titre gratuit, au profit de l'association USEP 43 pour l'organisation de six rencontres gymniques maternelles, les vendredis 24 janvier 2025, 07, 17 et 21 février 2025 et les jeudis 13 février et 20 mars 2025 de 8 h à 12 h ainsi qu'une rencontre départementale de jeux de lutte le jeudi 20 février 2025 et 8 h à 17 h.

Décision n°44 du 24 janvier 2025 service Théâtre – contrat de cession à passer avec la SARL W SPECTACLE

Il a été décidé de passer avec SARL W SPECTACLE – sise 61 rue de Turenne – 75003 Paris, un contrat de cession pour l'achat du spectacle « Nuit Incolore » dont le montant s'élève à 15 000 € HT (transport inclus) + frais annexes (hébergement, repas, catering d'accueil, droits d'auteurs et taxe fiscale) et dont un acompte d'un montant de 7 912,50 € TTC a été versé à la signature du contrat, pour la représentation qui aura lieu vendredi 23 mai 2025 à 20 h 30, en grande salle du Théâtre du Puy-en-Velay, dans le cadre de la saison culturelle « Spectacles en Velay » 2024-2025.

Décision n°45 du 24 janvier 2025 service Théâtre – contrat de cession à passer avec MATRIOSHKHA PRODUCTIONS

Il a été décidé de passer avec Matrioshka Productions – sise 28 rue La Bruyère – 75009 Paris, un contrat de cession pour l'achat du spectacle « Roméo et Juliette » dont le montant s'élève à 11 500 € HT (voyage et transport inclus) + frais annexes (hébergement, repas, catering d'accueil, droits d'auteurs et taxe fiscale), pour les représentations qui auront lieu mardi 15 avril 2025 à 14 h 30 (scolaire) et 19 h 30 (tout public), en grande salle du Théâtre du Puy-en-Velay, dans le cadre de la saison culturelle « Spectacles en Velay » 2024-2025.

Décision n°46 du 24 janvier 2025 service Théâtre – contrat de cession à passer avec la SAS Pascal Legros Organisation

Il a été décidé de passer avec SAS Pascal Legros Organisation – sise 87 rue Taitbout – 75009 Paris, un contrat de cession pour l'achat du spectacle « Le Bracelet » dont le montant s'élève à 25 000 € HT (voyage, hébergement, repas inclus) + frais annexes (catering d'accueil, droits d'auteurs et taxe fiscale) et dont un acompte d'un montant de 13 187,50 € TTC a été versé à la signature du contrat, pour la représentation qui aura lieu dimanche 6 avril 2025 à 18 h en grande salle du Théâtre du Puy-en-Velay dans le cadre de la saison culturelle « Spectacles en Velay » 2024-2025.

Décision n°47 du 24 janvier 2025 service Théâtre – contrat de cession à passer avec la Play Two – Département Play Two Live

Il a été décidé de passer avec Play Two – Département Play Two Live – sise 63 bis rue de

Sèvres – 92100 Boulogne Billancourt, un contrat de cession pour l'achat du spectacle « Ycare » dont le montant s'élève à 14 000 € HT (voyage et transport inclus) + frais annexes (hébergement, repas, catering d'accueil, droits d'auteurs et taxe fiscale) et dont un acompte d'un montant de 7 385 € TTC a été versé à la signature du contrat, pour la représentation qui aura lieu vendredi 4 avril 2025 à 20 h 30 en grande salle du Théâtre du Puy-en-Velay dans le cadre de la saison culturelle « Spectacles en Velay » 2024-2025.

Décision n°48 du 24 janvier 2025 service Théâtre – contrat de cession à passer avec la Production Ginger

Il a été décidé de passer avec la production Ginger – sise 33 bis rue Blasset – 80 000 AMIENS, un contrat de cession pour l'achat du spectacle « Goldmen – concert 100 % Goldman » dont le montant s'élève à 24 000 € HT (transport, lumière, backline inclus) + frais annexes (hébergement, repas, catering d'accueil, droits d'auteurs et taxe fiscale) et dont un acompte d'un montant de 12 660 € TTC a été versé à la signature du contrat, pour la représentation qui aura lieu vendredi 28 mars 2025 à 20 h 30, en grande salle du Théâtre du Puy-en-Velay dans le cadre de la saison culturelle « Spectacles en Velay » 2024-2025.

Décision n°49 du 27 janvier 2025 service Sports – convention de mise à disposition de la salle de Judo de Quincieu au profit de l'association MONTPLAISIR

Il a été décidé de signer une convention de mise à disposition fixant les modalités d'utilisation de la salle de Judo de Quincieu, à titre gratuit, au profit de l'association MONTPLAISIR pour l'organisation d'une demi journée découverte le samedi 28 juin 2025 de 13 h à 17 h.

Décision n°50 du 30 janvier 2025 service Patrimoine – contrat d'utilisation des espaces du Musée Crozatier pour le tournage d'une fiction par le Greta

Il a été décidé de signer un contrat d'utilisation d'espaces du musée Crozatier avec le GRETA dans le cadre du tournage d'une fiction le 18 février 2025.

Décision n°51 du 30 janvier 2025 service Patrimoine – marché de résiliation et de pose de vitrines pour l'exposition JAPON 2025

Il a été décidé de passer un marché pour la fabrication et la pose de vitrines au musée Crozatier avec la société L'atelier de Bertrand sise au Fournial 43260 Queyrières pour un montant de 21 119 € HT et dont un acompte de 30 % (soit 6 335,70 € HT) sera versé à la signature du marché.

Décision n°52 du 4 février 2025 service Sports – convention de mise à disposition d'équipement sportif réglant les modalités d'utilisation du Centre Aqualudique La Vague

Il a été décidé de signer une convention de mise à disposition fixant les modalités d'utilisation du Centre Aqualudique La Vague pour l'année 2025 au profit de l'organisme « Les Terrasses du Lac ».

Décision n°53 du 4 février 2025 service Théâtre – contrat de cession à passer avec Jean Marc Dumontet Production

Il a été décidé de passer avec Jean-Marc Dumontet Production – sise 12 Rue du Palais de l'Ombrière 33 000 Bordeaux, un contrat de cession pour l'achat du spectacle « Vel d'Hiv » dont le montant s'élève à 12 000 € HT (voyage, hébergement, repas inclus) + frais annexes (catering d'accueil, droits d'auteurs et taxe fiscale) pour la représentation qui aura lieu vendredi 14 mars 2025 à 20 h 30 en grande salle du Théâtre du Puy-en-Velay, dans le cadre de la saison culturelle « Spectacles en Velay » 2024-2025.

Décision n°54 du 7 février 2025 service Théâtre – avenant au contrat de prestations signé le 10 septembre 2024 avec la Compagnie Le Souffleur de verre

Il a été décidé de passer avec la compagnie Le Souffleur de Verre, sise 36 rue de Blanzat –

63100 Clermont-Ferrand, un avenant au contrat signé le 10 septembre 2024 pour l'achat des prestations artistiques d'un intervenant missionné sur l'année scolaire 2024-2025, en tant que metteur en scène auprès des classes de l'option et spécialité Arts Théâtre du Lycée Charles et Adrien Dupuy, et dont le montant des prestations s'élève à 1 447,14 € TTC (frais de déplacement compris) correspondant aux interventions supplémentaires de février à mai 2025.

Décision n°55 du 10 février 2025 service Juridique – défense en justice devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand – Référé précontractuel de la Scierie Maurin (marché de fourniture de chaleur bois énergie au Centre Aqua Passion de Lavoûte sur Loire)

Il a été décidé d'intervenir en défense devant le Tribunal Administratif de Clermont Ferrand et de confier la représentation de la Communauté d'agglomération et la défense de ses intérêts au Cabinet Charrel et Associés – 5 rue Boussairolles – 34 000 Montpellier.

Décision n°56 du 10 février 2025 service Commande Publique – travaux de réhabilitation des réseaux eaux usées, eaux pluviales et eau potable sur la commune de Solignac sur Loire

Il a été décidé de passer un marché avec la société SOVETRA sise ZI Les Fangeas 43370 Solignac sur Loire pour des travaux de réhabilitation des réseaux eaux usées, eaux pluviales et eau potable « Lotissement la Condamine, rue de la Gardette, rue des Prades rue de la Borie Commune de Solignac sur Loire » pour un montant total de 227 919,50 € H.T.

Décision n°57 du 12 février 2025 service Juridique – remboursement sinistre automobile RTCA en date du 23/01/2025

Il a été décidé d'accepter la proposition de règlement d'indemnisation d'un montant de 927,51 € HT proposée par la Compagnie d'Assurance SMACL, assureur de la Communauté d'agglomération en règlement total des frais occasionnés par le sinistre survenu le 23 janvier 2025 relatif aux dégâts sur un véhicule appartenant à la Communauté d'agglomération et affecté à la RTCA, déduction faite de la franchise contractuelle d'un montant de 1 500 €.

Décision n°58 du 12 février 2025 service Juridique – remboursement sinistre automobile RTCA en date du 19/12/2024

Il a été décidé d'accepter la proposition de règlement d'indemnisation d'un montant de 944,28 € HT proposée par la Compagnie d'Assurance SMACL, assureur de la Communauté d'agglomération en règlement total des frais occasionnés par le sinistre survenu le 19 décembre 2024 relatif aux dégâts sur un véhicule appartenant à la Communauté d'agglomération et affecté à la RTCA, déduction faite de la franchise contractuelle d'un montant de 100 €.

Décision n°59 du 12 février 2025 service Juridique – remboursement sinistre automobile RTCA en date du 26/11/2024

Il a été décidé d'accepter la proposition de règlement d'indemnisation d'un montant de 5 814,30 € HT proposée par la Compagnie d'Assurance SMACL, assureur de la Communauté d'agglomération en règlement total des frais occasionnés par le sinistre du 26 novembre 2024 relatif aux dégâts sur un véhicule appartenant à la Communauté d'agglomération et affecté à la RTCA, déduction faite de la franchise contractuelle d'un montant de 100 €.

Décision n°60 du 13 février 2025 service Sports – convention d'occupation du domaine public du Centre Aqua Passion à Lavoûte sur Loire

Il a été décidé de signer une convention fixant les modalités de mise à disposition de la salle de soins du Centre Aqua Passion, à titre payant, au profit d'une intervenante pour une activité de soins de relaxation corporelle à visée non thérapeutique sur l'année 2025.

Décision n°61 du 13 février 2025 service Sports – convention de mise à disposition

d'équipement sportif réglant les modalités d'utilisation du Centre Aqualudique La Vague

Il a été décidé de signer une convention de mise à disposition fixant les modalités d'utilisation du Centre Aqualudique pour l'année 2025, à titre payant, au profit de l'organisme JSP Le Brignon Solignac.

Décision n°62 du 13 février 2025 service Ateliers des Arts – remboursement partiel des droits d'inscription 2024-2025

Il a été décidé d'autoriser les services de la Communauté d'agglomération à procéder au remboursement au prorata de 333 € versés soit 199,80 € à un abonné, n'étant plus en mesure de participer au cours pour des raisons professionnelles, pour l'année scolaire 2024-2025.

Décision n°63 du 13 février 2025 service Ateliers des Arts – remboursement partiel des droits d'inscription 2024-2025

Il a été décidé d'autoriser les services de la Communauté d'agglomération à procéder au remboursement de 240 € à un abonné sachant qu'il pouvait bénéficier du tarif « minima sociaux » à 78 € attestation de paiement de la CAF à l'appui.

Décision n°64 du 13 février 2025 service Transports – convention d'occupation du domaine public pour la gestion de l'aire de camping car du Pôle d'Echanges intermodal – avenant n° 6

Il a été décidé de passer un avenant n°6 de prolongation de la convention d'occupation du domaine public avec la société Camping-car Park pour l'exploitation de l'aire de camping car du Pôle d'Echanges intermodal, jusqu'à la date de notification du marché public en cours de passation et dans tous les cas au plus tard le 15 mai 2025.

Décision n°65 du 14 février 2025 service Sports – convention d'occupation du domaine public du Centre Aqua Passion à Lavoûte sur Loire

Il a été décidé de signer une convention fixant les modalités de mise à disposition d'utilisation de la salle de soins de relaxation du Centre Aqua Passion, à titre payant, au profit d'une intervenante pour son activité de soins de relaxation corporelle.

Décision n°66 du 14 février 2025 service Petite enfance – mise en place de temps de lecture par les enfants de cycle 3 aux enfants accueillis à la crèche

Il a été décidé de mettre en place un temps de lecture en partenariat avec l'école élémentaire « Les Bords de Loire » et le multi accueil « Les Pitchounets ». Elle a pour but de favoriser un moment de partage entre enfants d'âges différents autour des histoires. Cette convention est valable à partir de février pour l'année scolaire 2025.

Décision n°67 du 14 février 2025 service Sports – convention de mise à disposition du Palais des Sports au profit de l'association Les Aigles du Velay pour l'organisation d'un tournoi Handi-Basket

Il a été décidé de signer une convention de mise à disposition fixant les modalités d'utilisation du Palais des Sports au profit de l'association Les Aigles du Velay pour l'organisation d'un tournoi Handi Basket pour le campus du Puy en collaboration avec l'IUT Clermont Auvergne du Puy-en-Velay, le vendredi 20 juin 2025 de 8 h à 18 h.

Décision n°68 du 17 février 2025 service Commande Publique – avenant n° 2 – maintenance entretien et dépannage des installations de chauffage, des climatisations, des VMC, des groupes eau glacée, des centrales de traitement d'air, d'eau chaude sanitaire de la Communauté d'agglomération

Il a été décidé de passer un avenant n° 2 afin d'opérer un transfert de 46 000 € H.T. du montant prévu initialement pour la prestation de maintenance corrective vers la prestation de

maintenance et d'entretien courant, soit une nouvelle répartition des montants du marché comme suit :

1) Prestations de maintenance et d'entretien courant		
Montant HT	TVA	Montant TTC
183 878,80 €	36 775,76 €	220 654,56 €
2) Prestations de maintenance corrective		
Montant HT	TVA	Montant TTC
304 000,00 €	60 800,00 €	364 800,00 €

Cette nouvelle répartition ne modifie pas le montant initial du marché.

Décision n°69 du 18 février 2025 service Sports – convention de mise à disposition de la salle de boxe, du hall et de la salle de réunion du complexe sportif de Quincieu au profit de l'association Boxing Club Vellave pour l'organisation d'un gala interne club

Il a été décidé de signer une convention de mise à disposition fixant les modalités d'utilisation de la salle de boxe, du hall et de la salle de réunion du complexe sports de Quincieu, à titre gratuit, au profit de l'association Boxing Club Vellave pour l'organisation d'un gala interne club le dimanche 2 mars 2025 de 8 h à 18 h.

Décision n°70 du 18 février 2025 service Sports – convention de mise à disposition de la piscine la Mouteyre à Brives Charensac

Il a été décidé de signer une convention de mise à disposition fixant les modalités d'utilisation de la piscine La Mouteyre à Brives Charensac pour l'année scolaire 2024/2025, à titre payant, au profit d'un intervenant pour l'organisation d'activités aquatiques.

Le Conseil Communautaire :

- PREND ACTE du compte rendu des décisions prises par le Président de la Communauté d'agglomération au titre de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL PREND ACTE DE LA PRESENTE COMMUNICATION.

Envoyé en préfecture le 12/03/2025

Reçu en préfecture le 12/03/2025

Publié le



ID : 043-200073419-20250312-DEL_CC2025_003-DE

Signé le 06/03/2025,
Le Secrétaire de séance,
LONJON Roland,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 06/03/2025



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 06/03/2025

Délibération n° DEL_CC2025_004

L'an deux mille vingt cinq, le six mars à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la
Convocation :
vendredi 28 février
2025

Étaient présents :

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Celine GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Karine REYNAUD, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Madame Isabelle SEON, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Madame Christelle VALANTIN, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT

Date de
publication en
ligne :
13/03/2025

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Rémi BARBE à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Sylvie BARBE à Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-Paul PELARDY, Monsieur Daniel BOYER à Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Roland LONJON, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel FILERE à Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Marie-Françoise FAVIER à Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Frédéric GIMBERT à Monsieur Jérôme BAY, Madame Patricia GIRE-JOUBERT à Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Philippe JOUJON à Madame Karine REYNAUD, Monsieur Daniel JOUBERT à Madame Josiane VARENNE, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Monsieur Joseph AMPILHAC, Madame Christiane MOSNIER à Madame Sandra LOMBARDY, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET

Absent(e)s :

Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Maguy MASSE, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN,

Madame Marie-Pierre VINCENT

Secrétaire de séance : Roland LONJON

La séance a été levée à : 21 H

Rédacteur : Sandrine JAMMES Transports

Objet :	Transports urbains, scolaires, PMR et TAD : tarification 2025/2026
----------------	--

Rapporteur : Jean-Paul BRINGER

La Communauté d'agglomération souhaite apporter quelques ajustements à la grille tarifaire des transports pour l'année scolaire 2025/2026 :

- 1- Augmenter le tarif du ticket sur la ligne 20 Craponne/Le Puy compte tenu de son amplitude kilométrique par rapport aux autres lignes. Le prix du ticket passerait de 1,60 € à **2,00 €**.
De fait, le ticket accompagnateur de la billetterie de groupe sur cette même ligne augmenterait lui aussi de 1,60 € à **2,00 €**.
- 2- Instaurer des pénalités de retard pour toute inscription après le 30 juin sur le transport scolaire (maternels, primaires et jeunes), hors nouveaux arrivants. Il s'agit d'éviter de déstabiliser le fonctionnement par ces inscriptions tardives (changement de capacité du véhicule ou d'itinéraire, coûts supplémentaires inhérents). Le montant de cette pénalité est fixé à **10 % du montant de l'abonnement annuel maternelle, primaire ou jeune**.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 24/02/2025

A reçu un avis favorable en Commission Mobilité Eau et Environnement du 20/02/2025

Le Conseil Communautaire :

- ADOPTE la grille tarifaire ci-dessous à compter du 1^{er} juillet 2025 :

Transports urbains et scolaires : projet de tarification 2025/2026

Titres	Tarifs 2024/2025	Projets de tarifs 2025/2026
--------	------------------	-----------------------------

Tickets		
Ticket unité	1,60 €	1,60 €
Carnet de 10 tickets	12,00 €	12,00 €
Ligne n°20	1,60 €	2,00 €

Abonnement primaire (de la maternelle au CM2)		
Mensuel	12,00 €	12,00 €
Trimestriel	36,00 €	36,00 €
Annuel	105,00 €	105,00 €

Abonnement jeune (de la 6ème à – de 21 ans*) * au-delà sur justificatif étudiant		
Mensuel	22,00 €	22,00 €
Trimestriel	66,00 €	66,00 €
Annuel	190,00 €	190,00 €

Abonnement sur les lignes de la Région, tout type de public	225,00 € payables en une fois à l'inscription	225,00 € payables en une fois à l'inscription
---	---	---

Mensuel Ourà TER + TUDIP (moins de 26 ans)	17,60 €	17,60 €
--	---------	---------

Abonnement Actif (de 21 à 62 ans)		
Mensuel	35,00 €	35,00 €
Trimestriel	105,00 €	105,00 €
Annuel	340,00 €	340,00 €
Mensuel Ourà tout public TER + TUDIP (plus de 26 ans)	28,00 €	28,00 €

Abonnement Senior (+ de 62 ans à 79 ans)		
Mensuel	18,00 €	18,00 €
Trimestriel	54,00 €	54,00 €
Annuel	173,00 €	173,00 €

Abonnement Senior + (à partir de 80 ans)		
Mensuel	9,00 €	9,00 €
Trimestriel	27,00 €	27,00 €
Annuel	86,00 €	86,00 €

Abonnement Accès (demandeur d'emploi, bénéficiaire de la CSS, AME, personne de + 65 ans bénéficiaire de l'allocation supplémentaire)		
Mensuel	12,00 €	12,00 €
Trimestriel	36,00 €	36,00 €
Annuel	105,00 €	105,00 €

Carte d'abonnement	5,00 €	5,00 €
Duplicata	8,00 €	8,00 €
Etui protecteur de carte	1,50 €	1,50 €

Billetterie de groupe	1,00 €	1,00 €
Accompagnateur réseau urbain	1,60 €	1,60 €
Accompagnateur ligne 20	1,60 €	2,00 €

Primo délivrance carte Ourà, validité 5 ans	5,00 €	5,00 €
Renouvellement carte Ourà (à l'issue de la date de validité)	5,00 €	5,00 €
Reconstitution carte Ourà (en cas de vol, perte, détérioration manifeste)	8,00 €	8,00 €
Reconstitution carte Ourà (en cas de dysfonctionnement technique sans dégradation manifeste)	Gratuit	Gratuit
Duplicata carte lignes de la Région	15,00 €	15,00 €

Transport collectif pour Personnes à Mobilité Réduite (PMR)	2,00 € par trajet soit 4,00 € l'aller-retour	2,00 € par trajet soit 4,00 € l'aller-retour
---	--	--

TAD	1,80 € par trajet soit 3,60 € l'aller-retour	1,80 € par trajet soit 3,60 € l'aller-retour
-----	--	--

TRANSPORT SCOLAIRE (maternels, primaires et jeunes) Pénalité de retard à l'inscription après le 30 juin de chaque année (hors nouveaux arrivants)		10 % du montant de l'abonnement annuel maternel, primaire ou jeune.
--	--	---

Gratuité	<p>Enfants de moins de 4 ans (uniquement sur le réseau urbain).</p> <p>Sapeurs-pompiers professionnels et volontaires, gardes municipaux en service et en uniforme.</p> <p>Agents de la Police Nationale, de la Gendarmerie Nationale amenés à intervenir sur le réseau.</p> <p>Une carte gratuite "Laissez-passer Senior" pour les personnes âgées de plus de 75 ans, titulaires d'un abonnement, pour se faire accompagner par un tiers sur le réseau.</p> <p>Accompagnateur d'une personne PMR.</p> <p>Toute personne munie d'un ticket des parkings à la barrière du Pôle intermodal durant la période de stationnement.</p> <p>Classes CHAM.</p>	
----------	---	--

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 06/03/2025,
Le Secrétaire de séance,
LONJON Roland,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 06/03/2025



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 06/03/2025

Délibération n° DEL_CC2025_005

L'an deux mille vingt cinq, le six mars à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la
Convocation :
vendredi 28 février
2025

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Celine GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Karine REYNAUD, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Madame Isabelle SEON, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Christelle VALANTIN, Madame Ginette VINCENT

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication en
ligne :
13/03/2025

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Rémi BARBE à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Sylvie BARBE à Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-Paul PELARDY, Monsieur Daniel BOYER à Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Roland LONJON, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel FILERE à Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Marie-Françoise FAVIER à Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Frédéric GIMBERT à Monsieur Jérôme BAY, Madame Patricia GIRE-JOUBERT à Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Philippe JOUJON à Madame Karine REYNAUD, Monsieur Daniel JOUBERT à Madame Josiane VARENNE, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Monsieur Joseph AMPILHAC, Madame Christiane MOSNIER à Madame Sandra LOMBARDY, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET

Absent(e)s :

Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Maguy MASSE, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN, Madame Marie-Pierre VINCENT

Secrétaire de séance : Roland LONJON

La séance a été levée à : 21 H

Rédacteur : Sandrine JAMMES Transports

Objet :	Règlement des transports scolaires : modifications
----------------	--

Rapporteur : Jean-Paul BRINGER

Par délibération du 22 juin 2023, le Conseil communautaire a adopté le règlement des transports scolaires à compter de la rentrée 2023.

Pour mémoire, ce règlement s'applique spécifiquement à l'offre de transports dédiée aux usagers scolaires et s'impose à l'ensemble des usagers et aux transporteurs assurant l'offre de transports pour le compte de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay.

Il a pour but de fixer l'ensemble des règles relatives au transport scolaire, que ce soit en matière d'élaboration de l'offre de transports, de conditions d'accès au service, de modalités de fonctionnement du service ou encore de responsabilités et obligations de chaque personne concernée par le service.

Il est nécessaire d'apporter des précisions à ce règlement :

- le conducteur n'a aucune obligation d'accompagner les élèves jusqu'à leur établissement scolaire, sa responsabilité s'arrête à la descente du car,
- chaque enfant doit avoir avec lui sa carte de transport nominative, avec son abonnement à jour, et la présenter au conducteur lors de la montée dans le véhicule,
- l'abonnement glissant commence à partir de la première connexion effectuée sur un valideur présent dans les véhicules et dure, heure pour heure, jusqu'à échéance de sa validité,
- pour obtenir sa carte de transport scolaire (valable 5 ans), rechargée à l'année, au trimestre ou au mois, l'utilisateur scolaire ou son représentant légal doit effectuer une inscription préalable sur le site tudip.monbus.mobi,
- les préinscriptions ont lieu jusqu'au 30 juin. Passée cette date, une pénalité de retard dont le montant est fixé par délibération du Conseil communautaire s'applique (sauf pour les nouveaux arrivants),
- pour les élèves en garde alternée, si les deux parents résident sur le territoire de la Communauté d'agglomération, il ne sera nécessaire de s'acquitter que d'un seul abonnement,
- Aucun remboursement ne sera effectué sur la carte ou le titre de transport,
- Plus de gratuité sur les navettes RPI d'Allègre, Monlet, La Chaise-Dieu, Bellevue-La-Montagne et Chomelix.
- La carte bancaire est ajoutée comme moyen de paiement à l'espace commercial.
- Un usager non-scolaire est accepté dans la limite des places disponibles. Il n'y a pas de vente de tickets à bord excepté sur les lignes régulières.
- Les demandes de création ou modification de circuits, de création ou modification de points d'arrêts doivent être adressées par courrier par le maire de la commune concernée à la RTCA au plus tard le 30 juin pour pouvoir être étudiées et éventuellement mises en œuvre pour la rentrée suivante.

Délibération n° DEL_CC2025_005 du 06/03/2025

- En période hivernale, certains arrêts sont susceptibles de ne pas être desservis pour des raisons de sécurité (neige, verglas...). Il sera demandé de se rendre à l'arrêt déneigé le plus proche.
- S'agissant de l'indemnité kilométrique, il est précisé qu'elle n'est pas versée à une famille disposant d'une école sur sa commune (enseignement public ou privé) et qui aurait fait le choix de scolariser son enfant dans un établissement d'une autre commune.
- En cas d'infraction d'un usager scolaire, toute personne intervenant pour le compte de la Régie des Transports ou tout conducteur signale les faits au responsable de l'entreprise de transport qui informe l'Espace commercial Mobilité-en-Velay (service transport scolaire 04.43.18.01.22). L'Espace commercial prend alors contact avec la famille qui pourra faire l'objet d'une contravention dont le montant est fixé par délibération du Conseil communautaire.

A reçu un avis favorable en Commission Mobilité Eau et Environnement du 20/02/2025

Le Conseil Communautaire :

- ADOPTE le règlement, ci-annexé, des transports scolaires.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 06/03/2025,
Le Secrétaire de séance,
LONJON Roland,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 06/03/2025



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 06/03/2025

Délibération n° DEL_CC2025_006

L'an deux mille vingt cinq, le six mars à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la
Convocation :
vendredi 28 février
2025

Étaient présents :

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Michel BEGON, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Celine GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Karine REYNAUD, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Madame Isabelle SEON, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Christelle VALANTIN, Madame Ginette VINCENT

Date de
publication en
ligne :
13/03/2025

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Rémi BARBE à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Sylvie BARBE à Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-Paul PELARDY, Monsieur Daniel BOYER à Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Roland LONJON, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel FILERE à Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Marie-Françoise FAVIER à Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Frédéric GIMBERT à Monsieur Jérôme BAY, Madame Patricia GIRE-JOUBERT à Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Philippe JOUJON à Madame Karine REYNAUD, Monsieur Daniel JOUBERT à Madame Josiane VARENNE, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Monsieur Joseph AMPILHAC, Madame Christiane MOSNIER à Madame Sandra LOMBARDY, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET

Absent(e)s :

Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Maguy MASSE, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN, Madame Marie-Pierre VINCENT

Secrétaire de séance : Roland LONJON

La séance a été levée à : 21 H

Rédacteur : Sandrine JAMMES Transports

Objet :	RTCA - infractions constatées sur les réseaux de transport public : actualisation de la grille des catégories et natures d'infractions et du montant des indemnités forfaitaires
----------------	--

Rapporteur : Jean-Paul BRINGER

Par délibération du 22 juin 2023, le Conseil communautaire a validé la grille des catégories et natures d'infractions et le montant des indemnités forfaitaires relative aux infractions constatées sur les réseaux de transport public.

Pour être en conformité avec la loi, il est nécessaire de compléter cette grille en mentionnant, dans la rubrique "Infractions comportementales" une infraction de 5ème classe "outrage sexiste, propos ou comportement à connotation sexuelle ou sexiste, atteinte à la dignité".

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 24/02/2025

A reçu un avis favorable en Commission Mobilité Eau et Environnement du 20/02/2025

Le Conseil Communautaire :

- VALIDE la grille, en annexe, des catégories et natures d'infractions et le montant des indemnités forfaitaires relative aux infractions constatées sur les réseaux de transport public,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 06/03/2025,
Le Secrétaire de séance,
LONJON Roland,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 06/03/2025



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 06/03/2025

Délibération n° DEL_CC2025_007

L'an deux mille vingt cinq, le six mars à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la
Convocation :
vendredi 28 février
2025

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Michel BEGON, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Celine GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Karine REYNAUD, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Madame Isabelle SEON, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Christelle VALANTIN, Madame Ginette VINCENT

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication en
ligne :
13/03/2025

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Rémi BARBE à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Sylvie BARBE à Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-Paul PELARDY, Monsieur Daniel BOYER à Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Roland LONJON, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel FILERE à Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Marie-Françoise FAVIER à Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Frédéric GIMBERT à Monsieur Jérôme BAY, Madame Patricia GIRE-JOUBERT à Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Philippe JOUJON à Madame Karine REYNAUD, Monsieur Daniel JOUBERT à Madame Josiane VARENNE, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Monsieur Joseph AMPILHAC, Madame Christiane MOSNIER à Madame Sandra LOMBARDY, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET

Absent(e)s :

Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Maguy MASSE, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN, Madame Marie-Pierre VINCENT

Secrétaire de séance : Roland LONJON

La séance a été levée à : 21 H

Rédacteur : Sandrine JAMMES Transports

Objet :	Organisation des transports scolaires : convention de délégation à intervenir avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour la période de septembre 2024 à août 2026
----------------	---

Rapporteur : Jean-Paul BRINGER

La Région est l'autorité organisatrice de la mobilité compétente de plein droit pour gérer les services de transports scolaires sur l'ensemble de son territoire, à l'exception des services s'exécutant intégralement à l'intérieur des ressorts territoriaux des autres autorités organisatrices de la mobilité.

En parallèle, la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay organise, depuis de nombreuses années, plusieurs services de transports scolaires qui sortent de son ressort territorial et qui, à ce titre, relèvent de la compétence régionale. Ces services sont réalisés au moyen de marchés publics ou de conventions passées par la Communauté d'agglomération, dont les termes respectifs sont prévus entre 2025 et 2028.

Afin d'assurer la continuité de service, de prévoir un délai suffisant à l'étude, la mise en place des données dans les logiciels de gestion et l'intégration de ces services dans les marchés de transports scolaires harmonisés de la Région, cette dernière souhaite déléguer à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay l'exercice de sa compétence afin qu'elle continue à organiser ces services, au plus tard jusqu'aux échéances mentionnées dans l'annexe 1 à la convention de délégation annexée à la présente délibération.

Conformément à l'article L.3111-9 du Code des transports, la Région peut confier, par convention, tout ou partie de l'organisation des transports scolaires au département, à des communes, des Établissements Publics de Coopération Intercommunale, des Syndicats mixtes, des établissements d'enseignement ou des associations de parents d'élèves et des associations familiales.

Il s'agit d'une phase transitoire d'une période de deux ans au terme de laquelle la gestion de l'ensemble des services scolaires concernés reviendra à la Région, autorité organisatrice compétente. Dans cet intervalle, l'objectif est d'assurer la continuité de service et de maintenir l'inscription des élèves dans les conditions actuelles.

C'est dans ce contexte que la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay ont convenu de conclure la présente convention de délégation pour l'organisation des transports scolaires.

La Convention a pour objet de fixer les modalités administratives, juridiques, techniques et financières de la délégation, par la Région, de l'exécution d'une partie de sa compétence en matière de transports scolaires à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 24/02/2025

A reçu un avis favorable en Commission Mobilité Eau et Environnement du 20/02/2025

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE la convention de délégation à intervenir avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour l'organisation des transports scolaires pour la période

Délibération n° DEL_CC2025_007 du 06/03/2025

de septembre 2024 à août 2026,

- AUTORISE

Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 06/03/2025,
Le Secrétaire de séance,
LONJON Roland,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 06/03/2025



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 06/03/2025

Délibération n° DEL_CC2025_008

L'an deux mille vingt cinq, le six mars à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la
Convocation :
vendredi 28 février
2025

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Celline GACON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Karine REYNAUD, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Madame Isabelle SEON, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Christelle VALANTIN, Madame Ginette VINCENT

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication en
ligne :
13/03/2025

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Rémi BARBE à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Sylvie BARBE à Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-Paul PELARDY, Monsieur Daniel BOYER à Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Roland LONJON, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel FILERE à Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Marie-Françoise FAVIER à Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Frédéric GIMBERT à Monsieur Jérôme BAY, Madame Patricia GIRE-JOUBERT à Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Philippe JOUJON à Madame Karine REYNAUD, Monsieur Daniel JOUBERT à Madame Josiane VARENNE, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Monsieur Joseph AMPILHAC, Madame Christiane MOSNIER à Madame Sandra LOMBARDY, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET

Absent(e)s :

Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Maguy MASSE, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN, Madame Marie-Pierre VINCENT

Secrétaire de séance : Roland LONJON

La séance a été levée à : 21 H

Rédacteur : Laurent Ferrer Service Eau Assainissement

Objet :	Direction de l'Eau et de l'Assainissement : demande d'un fonds de concours GEPU à la commune de Polignac - Marnhac
----------------	--

Rapporteur : Roland GOBET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5216-5 VI,

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et notamment les dispositions incluant la Commune de Polignac, comme l'une de ses communes membres, rendant la Communauté d'agglomération compétente en matière de Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (article L5216-5 VI),

Considérant que la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, souhaite déplacer un réseau d'eaux pluviales, village de Marnhac et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à la commune de Polignac pour la création du réseau d'eaux pluviales,

Le fonds de concours a pour objet la réalisation d'un équipement. La participation financière de la commune sera de 50 % après subvention.

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement ci-joint :

Montant HT prévisionnel retenu pour les travaux	Montant des subventions attendues	Restant prévisionnel à la charge de la Communauté d'Agglomération	Montant prévisionnel du fonds de concours 50%
7 000,00 €	-	7 000,00 €	3 500,00 €

Le montant réel définitif du fonds de concours sera calculé, en fonction du montant des dépenses réelles y compris révision, et des subventions éventuellement perçues par la Communauté d'agglomération.

Une convention relative au versement d'un fonds de concours par la commune de Polignac à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay est donc proposée.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 24/02/2025

A reçu un avis favorable en Commission Mobilité Eau et Environnement du 20/02/2025

Le Conseil Communautaire :

- DÉCIDE de demander un fonds de concours à la Commune de Polignac en vue de participer au financement de la création d'un réseau d'eaux pluviales de 50 % du coût des travaux supportés par la Communauté d'agglomération. Au regard du montant prévisionnel des travaux, le fonds de concours est estimé à

Délibération n° DEL_CC2025_008 du 06/03/2025

3 500,00 euros HT,

- APPROUVE la convention relative au versement d'un fonds de concours par la commune de Polignac à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte afférent à cette demande.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 06/03/2025,
Le Secrétaire de séance,
LONJON Roland,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 06/03/2025



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 06/03/2025

Délibération n° DEL_CC2025_009

L'an deux mille vingt cinq, le six mars à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la
Convocation :
vendredi 28 février
2025

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Celline GACON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Karine REYNAUD, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Madame Isabelle SEON, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Christelle VALANTIN, Madame Ginette VINCENT

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication en
ligne :
13/03/2025

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Rémi BARBE à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Sylvie BARBE à Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-Paul PELARDY, Monsieur Daniel BOYER à Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Roland LONJON, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel FILERE à Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Marie-Françoise FAVIER à Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Frédéric GIMBERT à Monsieur Jérôme BAY, Madame Patricia GIRE-JOUBERT à Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Philippe JOUJON à Madame Karine REYNAUD, Monsieur Daniel JOUBERT à Madame Josiane VARENNE, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Monsieur Joseph AMPILHAC, Madame Christiane MOSNIER à Madame Sandra LOMBARDY, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET

Absent(e)s :

Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Maguy MASSE, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN, Madame Marie-Pierre VINCENT

Secrétaire de séance : Roland LONJON

La séance a été levée à : 21 H

Rédacteur : Laurent Ferrer Service Eau Assainissement

Objet :	Direction de l'eau et de l'Assainissement : demande d'un fonds de concours GEPU à la commune de Vergezac - Archaud
----------------	--

Rapporteur : Roland GOBET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5216-5 VI,

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et notamment les dispositions incluant la Commune de Vergezac, comme l'une de ses communes membres, rendant la Communauté d'agglomération compétente en matière de Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (article L5216-5 VI),

Considérant que la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, souhaite créer un réseau d'eaux pluviales à Archaud et que dans ce cadre, il est envisagé de demander un fonds de concours à la commune de Vergezac pour la part eaux pluviales,

Le fonds de concours a pour objet la réalisation d'un équipement. La participation financière de la commune sera de 50 % après subvention.

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement ci-joint :

Montant HT prévisionnel retenu pour les travaux	Montant des subventions attendues	Restant prévisionnel à la charge de la Communauté d'agglomération	Montant prévisionnel du fonds de concours 50%
80 000,00 €	En cours de demande	80 000,00 €	40 000,00 €

Le montant réel définitif du fonds de concours sera calculé, en fonction du montant des dépenses réelles y compris révision, et des subventions éventuellement perçues par la Communauté d'agglomération.

Une convention relative au versement d'un fonds de concours par la commune de Vergezac à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay est donc proposée.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 24/02/2025

A reçu un avis favorable en Commission Mobilité Eau et Environnement du 20/02/2025

Le Conseil Communautaire :

- DÉCIDE de demander un fonds de concours à la Commune de Vergezac en vue de participer au financement de la création d'un réseau d'eaux pluviales, pour la part d'eaux pluviales de 50 % du coût des travaux eaux pluviales supportés par la Communauté d'agglomération. Au regard du montant prévisionnel des

travaux, le fonds de concours est estimé à 40 000,00 euros HT,

- APPROUVE la convention relative au versement d'un fonds de concours par la commune de Vergezac à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer que tout acte afférant à cette demande.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 06/03/2025,
Le Secrétaire de séance,
LONJON Roland,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 06/03/2025



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 06/03/2025

Délibération n° DEL_CC2025_010

L'an deux mille vingt cinq, le six mars à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la
Convocation :
vendredi 28 février
2025

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Celline GACON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Karine REYNAUD, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Madame Isabelle SEON, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Christelle VALANTIN, Madame Ginette VINCENT

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication en
ligne :
13/03/2025

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Rémi BARBE à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Sylvie BARBE à Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-Paul PELARDY, Monsieur Daniel BOYER à Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Roland LONJON, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel FILERE à Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Marie-Françoise FAVIER à Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Frédéric GIMBERT à Monsieur Jérôme BAY, Madame Patricia GIRE-JOUBERT à Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Philippe JOUJON à Madame Karine REYNAUD, Monsieur Daniel JOUBERT à Madame Josiane VARENNE, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Monsieur Joseph AMPILHAC, Madame Christiane MOSNIER à Madame Sandra LOMBARDY, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET

Absent(e)s :

Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Maguy MASSE, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN, Madame Marie-Pierre VINCENT

Secrétaire de séance : Roland LONJON

La séance a été levée à : 21 H

Rédacteur : Laurent Ferrer Service Eau Assainissement

Objet :	Direction de l'eau et de l'Assainissement : demande d'un fonds de concours GEPU à la commune de Loudes - Rue du Breuil
----------------	--

Rapporteur : Roland GOBET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5216-5 VI,

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et notamment les dispositions incluant la Commune de Loudes, comme l'une de ses communes membres, rendant la Communauté d'agglomération compétente en matière de Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (article L5216-5 VI),

Considérant que la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, souhaite déplacer un réseau unitaire d'eau usée et d'eaux pluviales rue du Breuil et que, dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à la commune de Loudes pour la part eaux pluviales,

Le fonds de concours a pour objet la réalisation d'un équipement. La participation financière de la commune sera de 50 % après subvention.

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement ci-joint :

Montant HT prévisionnel retenu pour les travaux	Montant des subventions attendues	Restant prévisionnel à la charge de la Communauté d'agglomération	Montant prévisionnel du fonds de concours 50%
15 000,00 €	-	15 000,00 €	7 500,00 €

Le montant réel définitif du fonds de concours sera calculé, en fonction du montant des dépenses réelles y compris révision, et des subventions éventuellement perçues par la Communauté d'agglomération.

Une convention relative au versement d'un fonds de concours par la commune de Loudes à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay est donc proposée.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 24/02/2025

A reçu un avis favorable en Commission Mobilité Eau et Environnement du 20/02/2025

Le Conseil Communautaire :

- DÉCIDE de demander un fonds de concours à la Commune de Loudes en vue de participer au financement du déplacement d'un réseau unitaire, pour la part d'eaux pluviales de 50 % du coût des travaux eaux pluviales supportés par la Communauté d'agglomération. Au regard du montant prévisionnel des travaux,
Délibération n° DEL_CC2025_010 du 06/03/2025

le fonds de concours est estimé à 7 500,00 euros HT,

- APPROUVE la convention relative au versement d'un fonds de concours par la commune de Loudes à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer que tout acte afférant à cette demande.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 06/03/2025,
Le Secrétaire de séance,
LONJON Roland,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 06/03/2025



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 06/03/2025

Délibération n° DEL_CC2025_011

L'an deux mille vingt cinq, le six mars à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la
Convocation :
vendredi 28 février
2025

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Michel BEGON, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Celline GACON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Roland GOBET, Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Karine REYNAUD, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Madame Isabelle SEON, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Christelle VALANTIN, Madame Ginette VINCENT

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication en
ligne :
13/03/2025

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Rémi BARBE à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Sylvie BARBE à Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-Paul PELARDY, Monsieur Daniel BOYER à Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Roland LONJON, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel FILERE à Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Marie-Françoise FAVIER à Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Frédéric GIMBERT à Monsieur Jérôme BAY, Madame Patricia GIRE-JOUBERT à Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Philippe JOUJON à Madame Karine REYNAUD, Monsieur Daniel JOUBERT à Madame Josiane VARENNE, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Monsieur Joseph AMPILHAC, Madame Christiane MOSNIER à Madame Sandra LOMBARDY, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET

Absent(e)s :

Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Maguy MASSE, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN, Madame Marie-Pierre VINCENT

Secrétaire de séance : Roland LONJON

La séance a été levée à : 21 H

Rédacteur : Laurent Ferrer Service Eau Assainissement

Objet :	Direction de l'eau et de l'Assainissement : demande d'un fonds de concours GEPU à la commune de Craponne-sur-Arzon - Place Neuve
----------------	--

Rapporteur : Roland GOBET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5216-5 VI,

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et notamment les dispositions incluant la Commune de Craponne-sur-Arzon, comme l'une de ses communes membres, rendant la Communauté d'agglomération compétente en matière de Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (article L5216-5 VI),

Considérant que la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, souhaite créer un réseau séparatif d'eaux pluviales, Place Neuve, et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à la commune de Craponne-sur-Arzon pour la part d'eaux pluviales,

Le fonds de concours a pour objet la réalisation d'un équipement. La participation financière de la commune sera de 50 % après subvention.

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement ci-joint :

Montant HT prévisionnel retenu pour les travaux	Montant des subventions attendues	Restant prévisionnel à la charge de la Communauté d'agglomération	Montant prévisionnel du fonds de concours 50%
24 000,00 €	-	24 000,00 €	12 000,00 €

Le montant réel définitif du fonds de concours sera calculé, en fonction du montant des dépenses réelles y compris révision, et des subventions éventuellement perçues par la Communauté d'agglomération.

Une convention relative au versement d'un fonds de concours par la commune de Craponne-sur-Arzon à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay est donc proposée.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 24/02/2025

A reçu un avis favorable en Commission Mobilité Eau et Environnement du 20/02/2025

Le Conseil Communautaire :

- DÉCIDE de demander un fonds de concours à la Commune de Craponne-sur-Arzon en vue de participer au financement de la création d'un réseau séparatif d'eaux pluviales, pour la part d'eaux pluviales de 50 % du coût des travaux supporté par la Communauté d'agglomération. Au regard du montant prévisionnel des travaux, le fonds de concours est estimé à

Délibération n° DEL_CC2025_011 du 06/03/2025

12 000 € HT,

- APPROUVE la convention relative au versement d'un fonds de concours par la commune de Craponne-sur-Arzon à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte afférent à cette demande.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 06/03/2025,
Le Secrétaire de séance,
LONJON Roland,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 06/03/2025



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 06/03/2025

Délibération n° DEL_CC2025_012

L'an deux mille vingt cinq, le six mars à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la
Convocation :
vendredi 28 février
2025

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Celine GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Roland GOBET, Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Karine REYNAUD, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Madame Isabelle SEON, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Christelle VALANTIN, Madame Ginette VINCENT

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication en
ligne :
13/03/2025

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Rémi BARBE à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Sylvie BARBE à Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-Paul PELARDY, Monsieur Daniel BOYER à Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Roland LONJON, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel FILERE à Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Marie-Françoise FAVIER à Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Frédéric GIMBERT à Monsieur Jérôme BAY, Madame Patricia GIRE-JOUBERT à Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Philippe JOUJON à Madame Karine REYNAUD, Monsieur Daniel JOUBERT à Madame Josiane VARENNE, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Monsieur Joseph AMPILHAC, Madame Christiane MOSNIER à Madame Sandra LOMBARDY, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET

Absent(e)s :

Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Maguy MASSE, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN, Madame Marie-Pierre VINCENT

Secrétaire de séance : Roland LONJON

La séance a été levée à : 21 H

Rédacteur : Laurent Ferrer Service Eau Assainissement

Objet :	Direction de l'eau et de l'Assainissement : demande d'un fonds de concours GEPU à la commune de Coubon - rue de Blonde
----------------	--

Rapporteur : Roland GOBET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5216-5 VI,

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et notamment les dispositions incluant la Commune de Coubon, comme l'une de ses communes membres, rendant la Communauté d'agglomération compétente en matière de Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (article L5216-5 VI),

Considérant que la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, souhaite créer un réseau séparatif d'eaux pluviales, rue de Blonde et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à la commune de Coubon pour la part eaux pluviales,

Le fonds de concours à pour objet la réalisation d'un équipement. La participation financière de la commune sera de 50 % après subvention.

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement ci-joint :

Montant HT prévisionnel retenu pour les travaux	Montant des subventions attendues	Restant prévisionnel à la charge de la Communauté d'agglomération	Montant prévisionnel du fonds de concours 50%
100 000,00 €	-	100 000,00 €	50 000,00 €

Le montant réel définitif du fonds de concours sera calculé, en fonction du montant des dépenses réelles y compris révision, et des subventions éventuellement perçues par la Communauté d'agglomération.

Une convention relative au versement d'un fonds de concours par la commune de Coubon à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay est donc proposée.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 24/02/2025

A reçu un avis favorable en Commission Mobilité Eau et Environnement du 20/02/2025

Le Conseil Communautaire :

- DÉCIDE de demander un fonds de concours à la Commune de Coubon en vue de participer au financement de la création d'un réseau séparatif d'eaux pluviales, pour la part d'eaux pluviales de 50 % du coût des travaux supporté par la Communauté d'agglomération. Au regard du montant prévisionnel des travaux, le fonds de concours est estimé à 50 000 €

Délibération n° DEL_CC2025_012 du 06/03/2025

HT,

- APPROUVE la convention relative au versement d'un fonds de concours par la commune de Coubon à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte afférent à cette demande.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 06/03/2025,
Le Secrétaire de séance,
LONJON Roland,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 06/03/2025



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 06/03/2025

Délibération n° DEL_CC2025_013

L'an deux mille vingt cinq, le six mars à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la
Convocation :
vendredi 28 février
2025

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Celline GACON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Karine REYNAUD, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Madame Isabelle SEON, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Madame Christelle VALANTIN, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication en
ligne :
13/03/2025

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Rémi BARBE à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Sylvie BARBE à Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-Paul PELARDY, Monsieur Daniel BOYER à Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Roland LONJON, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel FILERE à Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Marie-Françoise FAVIER à Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Frédéric GIMBERT à Monsieur Jérôme BAY, Madame Patricia GIRE-JOUBERT à Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Philippe JOUJON à Madame Karine REYNAUD, Monsieur Daniel JOUBERT à Madame Josiane VARENNE, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Monsieur Joseph AMPILHAC, Madame Christiane MOSNIER à Madame Sandra LOMBARDY, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET

Absent(e)s :

Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Maguy MASSE, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN, Madame Marie-Pierre VINCENT

Secrétaire de séance : Roland LONJON

La séance a été levée à : 21 H

Rédacteur : Laurent Ferrer Service Eau Assainissement

Objet :	Direction de l'Eau et de l'Assainissement : Demande d'un fonds de concours GEPU à la commune de Solignac-sur-Loire - Place de la Mairie
----------------	---

Rapporteur : Roland GOBET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5216-5 VI,

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération et notamment les dispositions incluant la Commune de Solignac-sur-Loire, comme l'une de ses communes membres, rendant la Communauté d'agglomération compétente en matière de Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (article L5216- 5 VI),

Considérant que la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, souhaite restructurer un réseau d'eaux pluviales, Place de la Mairie et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à la commune de Solignac-sur-Loire pour la part eaux pluviales,

Le fonds de concours a pour objet la réalisation d'un équipement. La participation financière de la commune sera de 50 % après subvention.

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement ci-joint :

Montant HT prévisionnel retenu pour les travaux	Montant des subventions attendues	Restant prévisionnel à la charge de la Communauté d'Agglomération	Montant prévisionnel du fonds de concours 50%
7 000,00 €	-	7 000,00 €	3 500,00 €

Le montant réel définitif du fonds de concours sera calculé, en fonction du montant des dépenses réelles y compris révision, et des subventions éventuellement perçues par la Communauté d'agglomération.

Une convention relative au versement d'un fonds de concours par la commune de Solignac-sur-Loire à la Communauté d'agglomération est donc proposée.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 24/02/2025

A reçu un avis favorable en Commission Mobilité Eau et Environnement du 20/02/2025

Le Conseil Communautaire :

- DÉCIDE de demander un fonds de concours à la Commune de Solignac-sur-Loire en vue de participer au financement de la restructuration d'un réseau d'eaux pluviales de 50 % du coût des travaux supportés par la Communauté d'agglomération. Au regard du montant prévisionnel des travaux, le fonds de concours est estimé à 3 500 € HT,
- APPROUVE la convention relative au versement d'un fonds de concours par la commune de Solignac-sur-Loire à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte afférent à cette demande.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 06/03/2025,
Le Secrétaire de séance,
LONJON Roland,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 06/03/2025



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 06/03/2025

Délibération n° DEL_CC2025_014

L'an deux mille vingt cinq, le six mars à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la
Convocation :
vendredi 28 février
2025

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Celine GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Karine REYNAUD, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Madame Isabelle SEON, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Christelle VALANTIN, Madame Ginette VINCENT

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication en
ligne :
13/03/2025

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Rémi BARBE à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Sylvie BARBE à Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-Paul PELARDY, Monsieur Daniel BOYER à Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Roland LONJON, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel FILERE à Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Marie-Françoise FAVIER à Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Frédéric GIMBERT à Monsieur Jérôme BAY, Madame Patricia GIRE-JOUBERT à Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Philippe JOUJON à Madame Karine REYNAUD, Monsieur Daniel JOUBERT à Madame Josiane VARENNE, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Monsieur Joseph AMPILHAC, Madame Christiane MOSNIER à Madame Sandra LOMBARDY, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET

Absent(e)s :

Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Maguy MASSE, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN, Madame Marie-Pierre VINCENT

Secrétaire de séance : Roland LONJON

La séance a été levée à : 21 H

Rédacteur : Laurent Ferrer Service Eau Assainissement

Objet :	Direction de l'eau et de l'Assainissement : demande d'un fonds de concours GEPU à la commune de Félines - Auffour
----------------	---

Rapporteur : Roland GOBET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5216-5 VI,

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et notamment les dispositions incluant la Commune de Félines, comme l'une de ses communes membres, rendant la Communauté d'agglomération compétente en matière de Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (article L5216-5 VI),

Considérant que la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, souhaite créer un réseau d'eaux pluviales, à Auffour et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à la commune de Félines pour la part eaux pluviales,

Le fonds de concours à pour objet la réalisation d'un équipement. La participation financière de la commune sera de 50 % après subvention.

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement ci-joint :

Montant HT prévisionnel retenu pour les travaux	Montant des subventions attendues	Restant prévisionnel à la charge de la Communauté d'Agglomération	Montant prévisionnel du fonds de concours 50%
46 000,00 €	-	46 000,00 €	23 000,00 €

Le montant réel définitif du fonds de concours sera calculé, en fonction du montant des dépenses réelles y compris révision, et des subventions éventuellement perçues par la Communauté d'agglomération.

Une convention relative au versement d'un fonds de concours par la commune de Félines à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay est donc proposée.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 24/02/2025

A reçu un avis favorable en Commission Mobilité Eau et Environnement du 20/02/2025

Le Conseil Communautaire :

- DÉCIDE de demander un fonds de concours à la Commune de Félines en vue de participer au financement de la création d'un réseau d'eaux pluviales, pour la part d'eaux pluviales de 50% du coût des travaux eaux pluviales supportés par la Communauté d'agglomération. Au regard du montant prévisionnel des travaux, le fonds de concours est estimé à 23 000,00 euros HT,

Délibération n° DEL_CC2025_014 du 06/03/2025

- APPROUVE la convention relative au versement d'un fonds de concours par la commune de Félines à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer que tout acte afférant à cette demande.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 06/03/2025,
Le Secrétaire de séance,
LONJON Roland,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 06/03/2025



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 06/03/2025

Délibération n° DEL_CC2025_015

L'an deux mille vingt cinq, le six mars à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la
Convocation :
vendredi 28 février
2025

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Celline GACON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Karine REYNAUD, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Madame Isabelle SEON, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Madame Christelle VALANTIN, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication en
ligne :
13/03/2025

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Rémi BARBE à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Sylvie BARBE à Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-Paul PELARDY, Monsieur Daniel BOYER à Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Roland LONJON, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel FILERE à Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Marie-Françoise FAVIER à Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Frédéric GIMBERT à Monsieur Jérôme BAY, Madame Patricia GIRE-JOUBERT à Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Philippe JOUJON à Madame Karine REYNAUD, Monsieur Daniel JOUBERT à Madame Josiane VARENNE, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Monsieur Joseph AMPILHAC, Madame Christiane MOSNIER à Madame Sandra LOMBARDY, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET

Absent(e)s :

Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Maguy MASSE, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN, Madame Marie-Pierre VINCENT

Secrétaire de séance : Roland LONJON

La séance a été levée à : 21 H

Rédacteur : Laurent Ferrer Service Eau Assainissement

Objet :	Direction de l'Eau et de l'Assainissement : demande d'un fonds de concours GEPU à la commune de Vals-près-le-Puy - Avenue des Droits de l'Homme
----------------	---

Rapporteur : Roland GOBET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5216-5 VI,

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et notamment les dispositions incluant la Commune de Vals-près-le-Puy, comme l'une de ses communes membres, rendant la Communauté d'agglomération compétente en matière de Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (article L5216-5 VI),

Considérant que la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, souhaite reprendre un exutoire d'eaux pluviales, Avenue des Droits de l'Homme et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à la commune de Vals-près-le-Puy pour la création du réseau d'eaux pluviales,

Le fonds de concours a pour objet la réalisation d'un équipement. La participation financière de la commune sera de 50 % après subvention.

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement ci-joint :

Montant HT prévisionnel retenu pour les travaux	Montant des subventions attendues	Restant prévisionnel à la charge de la Communauté d'Agglomération	Montant prévisionnel du fonds de concours 50%
15 000,00 €	-	15 000,00 €	7 500,00 €

Le montant réel définitif du fonds de concours sera calculé, en fonction du montant des dépenses réelles y compris révision, et des subventions éventuellement perçues par la Communauté d'agglomération.

Une convention relative au versement d'un fonds de concours par la commune de Vals-près-le-Puy à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay est donc proposée.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 24/02/2025

A reçu un avis favorable en Commission Mobilité Eau et Environnement du 20/02/2025

Le Conseil Communautaire :

- DÉCIDE de demander un fonds de concours à la Commune de Vals-près-le-Puy en vue de participer au financement de la reprise d'un exutoire d'eaux pluviales de 50 % du coût des travaux supportés par la Communauté d'agglomération. Au regard du montant prévisionnel des travaux, le fonds de concours est estimé à

Délibération n° DEL_CC2025_015 du 06/03/2025

7 500,00 euros HT,

- APPROUVE la convention relative au versement d'un fonds de concours par la commune de Vals-près-le-Puy à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte afférent à cette demande.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 06/03/2025,
Le Secrétaire de séance,
LONJON Roland,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 06/03/2025



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 06/03/2025

Délibération n° DEL_CC2025_016

L'an deux mille vingt cinq, le six mars à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la
Convocation :
vendredi 28 février
2025

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Celline GACON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Karine REYNAUD, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Madame Isabelle SEON, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Christelle VALANTIN, Madame Ginette VINCENT

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication en
ligne :
13/03/2025

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Rémi BARBE à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Sylvie BARBE à Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-Paul PELARDY, Monsieur Daniel BOYER à Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Roland LONJON, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel FILERE à Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Marie-Françoise FAVIER à Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Frédéric GIMBERT à Monsieur Jérôme BAY, Madame Patricia GIRE-JOUBERT à Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Philippe JOUJON à Madame Karine REYNAUD, Monsieur Daniel JOUBERT à Madame Josiane VARENNE, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Monsieur Joseph AMPILHAC, Madame Christiane MOSNIER à Madame Sandra LOMBARDY, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET

Absent(e)s :

Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Maguy MASSE, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN, Madame Marie-Pierre VINCENT

Secrétaire de séance : Roland LONJON

La séance a été levée à : 21 H

Rédacteur : Laurent Ferrer Service Eau Assainissement

Objet :	Direction de l'eau et de l'Assainissement : demande d'un fonds de concours GEPU à la commune de La Chaise Dieu - Coudert de la Foire
----------------	--

Rapporteur : Roland GOBET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5216-5 VI,

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et notamment les dispositions incluant la Commune de La Chaise Dieu, comme l'une de ses communes membres, rendant la Communauté d'agglomération compétente en matière de Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (article L5216-5 VI),

Considérant que la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, souhaite déplacer ses réseaux unitaires et d'eaux pluviales, avec création d'un réseau d'eaux pluviales, Coudert de la Foire, et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à la commune de La Chaise Dieu pour la création du réseau d'eaux pluviales,

Le fonds de concours a pour objet la réalisation d'un équipement. La participation financière de la commune sera de 50 % après subvention.

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement ci-joint :

Montant HT prévisionnel retenu pour les travaux	Montant des subventions attendues	Restant prévisionnel à la charge de la Communauté d'Agglomération	Montant prévisionnel du fonds de concours 50%
26 000,00 €	-	26 000,00 €	13 000,00 €

Le montant réel définitif du fonds de concours sera calculé, en fonction du montant des dépenses réelles y compris révision, et des subventions éventuellement perçues par la Communauté d'agglomération.

Une convention relative au versement d'un fonds de concours par la commune de La Chaise Dieu à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay est donc proposée.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 24/02/2025

A reçu un avis favorable en Commission Mobilité Eau et Environnement du 20/02/2025

Le Conseil Communautaire :

- DÉCIDE de demander un fonds de concours à la Commune de La Chaise Dieu en vue de participer au financement de la création d'un réseau unitaire et d'eaux pluviales, pour la part d'eaux pluviales de 50 % du coût des travaux supporté par la Communauté d'agglomération. Au regard du montant prévisionnel des

travaux, le fonds de concours est estimé à 13 000,00 euros HT,

- APPROUVE la convention relative au versement d'un fonds de concours par la commune de La Chaise Dieu à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte afférent à cette demande.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 06/03/2025,
Le Secrétaire de séance,
LONJON Roland,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 06/03/2025



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 06/03/2025

Délibération n° DEL_CC2025_017

L'an deux mille vingt cinq, le six mars à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la
Convocation :
vendredi 28 février
2025

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Celine GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Karine REYNAUD, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Madame Isabelle SEON, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Christelle VALANTIN, Madame Ginette VINCENT

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication en
ligne :
13/03/2025

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Rémi BARBE à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Sylvie BARBE à Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-Paul PELARDY, Monsieur Daniel BOYER à Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Roland LONJON, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel FILERE à Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Marie-Françoise FAVIER à Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Frédéric GIMBERT à Monsieur Jérôme BAY, Madame Patricia GIRE-JOUBERT à Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Philippe JOUJON à Madame Karine REYNAUD, Monsieur Daniel JOUBERT à Madame Josiane VARENNE, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Monsieur Joseph AMPILHAC, Madame Christiane MOSNIER à Madame Sandra LOMBARDY, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET

Absent(e)s :

Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Maguy MASSE, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN, Madame Marie-Pierre VINCENT



Secrétaire de séance : Roland LONJON

La séance a été levée à : 21 H

Rédacteur : Laurent Ferrer Service Eau Assainissement

Objet :	Direction de l'eau et de l'Assainissement : demande d'un fonds de concours Eau et Assainissement à la commune du Pertuis - Charbonnaire
----------------	---

Rapporteur : Roland GOBET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5216-5 VI,

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération et notamment les dispositions incluant la Commune du Pertuis, comme l'une de ses communes membres, rendant la Communauté d'agglomération compétente en matière d'eau potable et d'assainissement (article L5216- 5 VI),

Vu la délibération n°16 du 10 décembre 2021 portant sur les extensions de réseaux d'eau et d'assainissement : constructions nouvelles, et leur financement,

Considérant que la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, souhaite créer une extension de son réseau d'eau potable et une extension de son réseau d'assainissement au Pertuis et que dans ce cadre, il est envisagé de demander un fonds de concours à la commune du Pertuis pour la part eau potable et pour la part assainissement,

Le fonds de concours a pour objet la réalisation d'un équipement. La participation financière de la commune sera de 20 % après subvention.

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement ci-joint :

Montant HT prévisionnel retenu pour les travaux	Montant des subventions attendues	Restant prévisionnel à la charge de la Communauté d'Agglomération	Montant prévisionnel du fonds de concours 20%
Eau Potable : 7 000,00 € Assainissement : 30 000,00 €	-	Eau Potable : 7 000,00 € Assainissement : 30 000,00 €	1 400,00 € 6 000,00 €

Le montant réel définitif du fonds de concours sera calculé, en fonction du montant des dépenses réelles y compris révision, et des subventions éventuellement perçues par la Communauté d'agglomération.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 24/02/2025

A reçu un avis favorable en Commission Mobilité Eau et Environnement du 20/02/2025

Le Conseil Communautaire :

- DÉCIDE de demander un fonds de concours à la Commune du Pertuis en vue de participer au financement de l'extension des réseaux d'eau potable et d'assainissement, de 20 % du coût des travaux supportés par la Communauté d'agglomération. Au regard du montant prévisionnel des

travaux, le fonds de concours est estimé à :

- Eau Potable : 1 400,00 € HT,
- Assainissement : 6 000,00 € HT.

- APPROUVE le versement d'un fonds de concours par la commune du Pertuis à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte afférent à cette demande.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 06/03/2025,
Le Secrétaire de séance,
LONJON Roland,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 06/03/2025



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 06/03/2025

Délibération n° DEL_CC2025_018

L'an deux mille vingt cinq, le six mars à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la
Convocation :
vendredi 28 février
2025

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Michel BEGON, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Celline GACON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Roland GOBET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Karine REYNAUD, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Madame Isabelle SEON, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Christelle VALANTIN, Madame Ginette VINCENT

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication en
ligne :
13/03/2025

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Rémi BARBE à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Sylvie BARBE à Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-Paul PELARDY, Monsieur Daniel BOYER à Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Roland LONJON, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel FILERE à Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Marie-Françoise FAVIER à Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Frédéric GIMBERT à Monsieur Jérôme BAY, Madame Patricia GIRE-JOUBERT à Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Philippe JOUJON à Madame Karine REYNAUD, Monsieur Daniel JOUBERT à Madame Josiane VARENNE, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Monsieur Joseph AMPILHAC, Madame Christiane MOSNIER à Madame Sandra LOMBARDY, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET

Absent(e)s :

Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Maguy MASSE, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN, Madame Marie-Pierre VINCENT

Secrétaire de séance : Roland LONJON

La séance a été levée à : 21 H

Rédacteur : Laurent Ferrer Service Eau Assainissement

Objet :	Direction de l'eau et de l'Assainissement : demande d'un fonds de concours Assainissement à la commune de Coubon - Orzilhac RD535
----------------	---

Rapporteur : Roland GOBET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5216-5 VI,

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération et notamment les dispositions incluant la Commune de Coubon, comme l'une de ses communes membres, rendant la Communauté d'agglomération compétente en matière d'eau potable et d'assainissement (article L5216- 5 VI),

Vu la délibération n°16 du 10 décembre 2021 portant sur les extensions de réseaux d'eau et d'assainissement : constructions nouvelles, et leur financement,

Considérant que la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, souhaite créer une extension de son réseau d'assainissement à Orzilhac RD535, commune de Coubon et que dans ce cadre, il est envisagé de demander un fonds de concours à la commune de Coubon pour la part assainissement,

Le fonds de concours a pour objet la réalisation d'un équipement. La participation financière de la commune sera de 20 % après subvention.

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement ci-joint :

Montant HT prévisionnel retenu pour les travaux	Montant des subventions attendues	Restant prévisionnel à la charge de la Communauté d'Agglomération	Montant prévisionnel du fonds de concours 20%
20 000,00 €	-	20 000,00 €	4 000,00 €

Le montant réel définitif du fonds de concours sera calculé, en fonction du montant des dépenses réelles y compris révision, et des subventions éventuellement perçues par la Communauté d'agglomération.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 24/02/2025

A reçu un avis favorable en Commission Mobilité Eau et Environnement du 20/02/2025

Le Conseil Communautaire :

- DÉCIDE de demander un fonds de concours à la Commune de Coubon en vue de participer au financement de l'extension du réseau d'assainissement, de 20 % du coût des travaux supportés par la Communauté d'agglomération. Au regard du montant prévisionnel des travaux, le fonds de concours est estimé à :

- Assainissement : 4 000,00 € HT.

- APPROUVE le versement d'un fonds de concours par la commune de Coubon à la
Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay,

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte afférent à
cette demande.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 06/03/2025,
Le Secrétaire de séance,
LONJON Roland,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 06/03/2025



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 06/03/2025

Délibération n° DEL_CC2025_019

L'an deux mille vingt cinq, le six mars à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la
Convocation :
vendredi 28 février
2025

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Celline GACON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Karine REYNAUD, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Madame Isabelle SEON, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Madame Christelle VALANTIN, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication en
ligne :
13/03/2025

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Rémi BARBE à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Sylvie BARBE à Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-Paul PELARDY, Monsieur Daniel BOYER à Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Roland LONJON, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel FILERE à Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Marie-Françoise FAVIER à Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Frédéric GIMBERT à Monsieur Jérôme BAY, Madame Patricia GIRE-JOUBERT à Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Philippe JOUJON à Madame Karine REYNAUD, Monsieur Daniel JOUBERT à Madame Josiane VARENNE, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Monsieur Joseph AMPILHAC, Madame Christiane MOSNIER à Madame Sandra LOMBARDY, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET

Absent(e)s :

Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Maguy MASSE, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN, Madame Marie-Pierre VINCENT

Secrétaire de séance : Roland LONJON

La séance a été levée à : 21 H

Rédacteur : Catherine MALAVAL Travaux/Ingénierie

Affaire suivie par : Sigrid CHILE

Objet :	Approbation de la Zone d'accélération des énergies renouvelables (ZAEnR) de Saint-Germain Laprade et tout nouveau projet de ZAEnR porté par les communes, qui intégrerait les fonciers des zones d'activités économiques
----------------	--

Rapporteur : Patrick NAVARRE

Afin d'accélérer le déploiement des énergies renouvelables et de renforcer l'acceptabilité des projets dans les territoires, la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables (loi «APER») fait de la planification territoriale une disposition majeure et remet les communes au cœur du dispositif.

Elle prévoit que **les communes définissent, après concertation des habitants, des « zones d'accélération » (ZAENR) favorables à l'accueil des projets d'énergies renouvelables** (Article L1411-5-3 du code de l'énergie).

Il s'agit de **zones propices à l'implantation des énergies renouvelables**, pour lesquelles il y a un potentiel en terme de production d'énergie. Ces zones d'accélération concernent toutes les énergies renouvelables : le photovoltaïque, le solaire thermique, l'éolien, l'hydroélectricité, le biogaz, la géothermie, le bois-énergie, les réseaux de chaleur etc.

C'est un **exercice cartographique** et opérationnel. Elles ne sont pas exclusives et des projets pourront être développés en dehors des ZAEnR.

Des **outils méthodologiques et cartographiques** sont disponibles pour accompagner ce processus (portail cartographique national des énergies renouvelables, complété par des outils et observatoires régionaux et départementaux).

Ces zones sont approuvées par délibération du conseil municipal, après concertation des habitants.

La définition des ZAEnR permet au maire d'identifier les secteurs où il souhaite **prioritairement** voir des projets s'implanter et de renforcer **l'acceptabilité** des EnR sur le territoire communal.

Les autres avantages des ZAEnR pour le porteur de projet sont :

- l'amélioration de **l'acceptabilité** des projets par les habitants puisqu'ils sont concertés pour les ZAEnR,
- des **délais** d'instruction réduits,
- des **avantages financiers** : dispositions financières pour des zones à potentiel plus faible, intégration dans les cahiers des charges des appels à projets de critères favorisant les projets en ZAEnR par rapport à des projets hors ZAEnR.

L'identification d'une ZAEnR ne se substitue pas aux autorisations administratives et ne préjuge pas de l'instruction réglementaire.

L'EPCI doit s'assurer de la **cohérence** des zones à l'intérieur de son territoire au regard de sa politique globale et de ses documents stratégiques (projet de territoire, PCAET etc.) avant la transmission des projets de ZAEnR au référent préfectoral. Il doit pour cela organiser un **débat** au sein du Conseil communautaire.

C'est ensuite la **préfecture** qui valide les périmètres proposés par arrêté préfectoral.

Au niveau du Département de la Haute-Loire, la DREAL (Direction Régionale de Délibération n° DEL_CC2025_019 du 06/03/2025

l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) constate que les filières du photovoltaïque, de la méthanisation (biogaz) et du bois-énergie doivent être développées en cohérence avec les objectifs fixés par le SRADDET 2030 (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires).

Les sites de consommations de gaz (énergie fossile) et électrique sont en majorité résidentiels (respectivement 88.1% et 85.8%). Cependant, en termes de consommation, les secteurs industriels et tertiaires sont prédominants (93,8 % pour le gaz et 78,2 % pour l'électricité).

La filière photovoltaïque est majoritaire pour la production d'électricité. Son développement est régulier depuis 2018.

La commune de Saint-Germain-Laprade a sollicité la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay afin de statuer sur son projet de ZAEnR approuvé par délibération municipale le 3 mars 2025.

Il est préconisé de favoriser l'identification de ZAEnR sur des espaces déjà artificialisés. L'inventaire des zones économiques doit de ce point de vue être pris en compte. Il s'agit aussi de veiller à leur diversification en fonction des potentiels du territoire et de la puissance d'énergie renouvelable déjà installée.

Il semble pertinent de préconiser de grandes ZAEnR en matière d'EnR solaire, à la fois thermique et en photovoltaïque, en priorité sur les bâtiments de la zone d'activités et les bâtiments communaux (concernés par le décret tertiaire) ainsi que sur des zones de stationnements à proximité d'équipement. Ces zonages doivent également permettre la création de réseaux de chaleurs

Le zonage proposé par la commune est le suivant (cf. cartes annexées) :

- Zone d'Activités de Laprade : la parcelle Uenr dans le PLU approuvé le 5/10/2024 – ce zonage a fait l'objet d'une concertation (parcelles CD 57, CH 005 et CI 006 ; pourtour de la société FAREVA),
- Zone d'Activités de Laprade (toitures), mais aussi toutes les fractions des fonciers non constructibles (pour des raisons de réglementation ou en raison d'une trop forte déclivité)
- Bâtiments communaux (toitures) : *À noter : Au 1er janvier 2025, végétalisation ou couverture en PV (photovoltaïque) des nouveaux bâtiments administratifs, hôpitaux, équipements sportifs et scolaires > 500m² - Obligation étendue aux bâtiments existants au 1er janvier 2028*
 - o Complexe sportif : ensoleillement théorique de 3 767 770 kWh/an (le toit arrondi du complexe ne sera pas un frein à l'installation de panneaux thermiques),
 - o Pôle enfance jeunesse : ensoleillement théorique de 1 190 706 kWh/an,
 - o Centre technique municipal : ensoleillement théorique de 785 232 kWh/an,
- Stationnement :
 - o parkings au niveau des entreprises de la ZA et ceux développés par la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay,
 - o complexe sportif, parking de plus de 1 500 m² : *à noter que les parkings extérieurs existants de plus de 1 500 m² devront être équipés, d'ici le 1er juillet 2028, de panneaux solaires sur au moins la moitié de leur surface (6 000 m² de parking au total avec le parking goudronné et le parking sablé),*
 - o centre culturel, parking de 500 à 1 500 m². Une réserve quant à ce site : il est situé en cœur de bourg ancien, dans un périmètre de sauvegarde. Le choix tendrait plutôt à végétaliser, arborer plutôt qu'à installer des panneaux photovoltaïques,
 - o aire de covoiturage existante à Malescot (sachant que plus on s'éloigne de la ZA, plus c'est compliqué d'évacuer l'énergie)ainsi que la parcelle AK 324 - Route de Malescot, en cours d'acquisition par la commune.
 - o Les ZAE :

La Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay a retenu par délibération du 23 mars 2017, 26 zones d'activités économiques.

Ces zones présentent des caractéristiques intéressantes quant à la production d'énergie renouvelable (énergie solaire – réseau de chaleur) :

- zones déjà artificialisées,
- dessertes réseaux existantes,
- sites de consommations d'énergies importantes (électricité, froid, chaleur),
- besoin des entreprises de maîtriser, sécuriser et d'optimiser leurs coûts énergétiques rapidement,
- retombées économiques et fiscales locales.

Il est proposé au Conseil communautaire de débattre également de l'intérêt d'approuver tout nouveau dossier porté par les communes concernées quant à la création de nouvelles ZAEnr qui intégrerait les périmètres des Zones d'activités économique. Cette validation étant conditionnée au fait que les installations de production d'énergie solaire n'entrent pas en concurrence avec l'implantation de nouveaux bâtiments. Elles seront donc limitées aux toitures, aux couvertures des stationnements et aux fractions de fonciers inconstructibles du fait de la réglementation ou d'une forte déclivité.

Cette position de principe permettrait également de favoriser la réalisation des engagements pris par la collectivité dans le cadre du PCAET.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 24/02/2025

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE le projet de ZAEnR de Saint-Germain-Laprade,
- APPROUVE tout nouveau projet de ZAEnrR porté par les communes, qui intégrerait les fonciers des zones d'activités économiques. Cette validation étant conditionnée au fait que les installations de production d'énergie solaire n'entrent pas en concurrence avec l'implantation de nouveaux bâtiments. Elles seront donc limitées aux toitures, aux couvertures des stationnements et aux fractions de fonciers inconstructibles du fait de la réglementation ou d'une forte déclivité,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 06/03/2025,
Le Secrétaire de séance,
LONJON Roland,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 06/03/2025

Envoyé en préfecture le 12/03/2025

Reçu en préfecture le 12/03/2025

Publié le



ID : 043-200073419-20250312-DEL_CC2025_019-DE



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 06/03/2025

Délibération n° DEL_CC2025_020

L'an deux mille vingt cinq, le six mars à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la
Convocation :
vendredi 28 février
2025

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Celine GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Karine REYNAUD, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Madame Isabelle SEON, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Madame Christelle VALANTIN, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication en
ligne :
13/03/2025

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Rémi BARBE à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Sylvie BARBE à Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-Paul PELARDY, Monsieur Daniel BOYER à Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Roland LONJON, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel FILERE à Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Marie-Françoise FAVIER à Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Frédéric GIMBERT à Monsieur Jérôme BAY, Madame Patricia GIRE-JOUBERT à Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Philippe JOUJON à Madame Karine REYNAUD, Monsieur Daniel JOUBERT à Madame Josiane VARENNE, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Monsieur Joseph AMPILHAC, Madame Christiane MOSNIER à Madame Sandra LOMBARDY, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET

Absent(e)s :

Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Maguy MASSE, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN, Madame Marie-Pierre VINCENT

Secrétaire de séance : Roland LONJON

La séance a été levée à : 21 H

Rédacteur : Orane LELEUX Aménagement de l'espace - Urbanisme

Objet :	Parc photovoltaïque sur la commune de Saint-Christophe-sur-Dolaizon : approbation
----------------	---

Rapporteur : Patrick NAVARRE

Vu le courrier du 10 janvier 2025 de la Préfecture de la Haute-Loire, sollicitant l'avis de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay sur un projet de parc photovoltaïque sur la commune de Saint-Christophe-sur-Dolaizon,

Vu l'article R-122-1 du Code de l'Environnement qui prévoit que les projets d'études d'impact soient transmis pour avis à l'autorité environnementale ainsi qu'aux collectivités territoriales et leurs groupements,

Considérant que la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay est engagée dans la Transition énergétique. Elle est labellisée TEPOS, et s'est engagée dans la démarche Climat-Air-Energie (anciennement Cit'ergie). Le développement des énergies renouvelables, et particulièrement le solaire photovoltaïque, est un axe majeur de sa stratégie,

Considérant les objectifs de la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables (loi «APER») qui vise à accélérer le déploiement des énergies renouvelables et renforcer l'acceptabilité des projets dans les territoires. Elle prévoit que les communes définissent, après concertation des habitants, des « zones d'accélération » (ZAENR) favorables à l'accueil des projets d'énergies renouvelables (Article L1411-5-3 du code de l'énergie).

Considérant l'enjeu régional d'atteindre d'ici 2030, une puissance de 6,5 GWc en terme de production d'énergie solaire photovoltaïque,

Considérant que le projet de parc photovoltaïque sur la commune de Saint-Christophe-sur-Dolaizon au droit de l'ancienne décharge municipale permettrait de valoriser un espace délaissé et anthropisé,

Considérant qu'avec une puissance installée de 2,41 Mwc, le site de 2,5 ha, pourrait participer à hauteur de 0,06 % à atteindre l'objectif régional de 2030,

Considérant le faible impact du projet sur l'environnement,

Vu le projet d'étude d'impact ci-annexé,

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 24/02/2025

A reçu un avis favorable en Commission Aménagement Habitat et Ruralité Action sociale et Territoriale du 19/02/2025

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE le projet de parc photovoltaïque sur la commune de Saint-Christophe-sur-Dolaizon,

- AUTORISE

Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à la bonne exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 06/03/2025,
Le Secrétaire de séance,
LONJON Roland,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 06/03/2025



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 06/03/2025

Délibération n° DEL_CC2025_021

L'an deux mille vingt cinq, le six mars à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la
Convocation :
vendredi 28 février
2025

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Guy CHAPPELLE, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Cécile GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Roland GOBET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Karine REYNAUD, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Madame Isabelle SEON, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Christelle VALANTIN, Madame Ginette VINCENT

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication en
ligne :
13/03/2025

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Rémi BARBE à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Sylvie BARBE à Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-Paul PELARDY, Monsieur Daniel BOYER à Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Roland LONJON, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel FILERE à Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Marie-Françoise FAVIER à Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Frédéric GIMBERT à Monsieur Jérôme BAY, Madame Patricia GIRE-JOUBERT à Monsieur Guy CHAPPELLE, Monsieur Philippe JOUJON à Madame Karine REYNAUD, Monsieur Daniel JOUBERT à Madame Josiane VARENNE, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Monsieur Joseph AMPILHAC, Madame Christiane MOSNIER à Madame Sandra LOMBARDY, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET

Absent(e)s :

Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Roland LONJON, Madame Maguy MASSE, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN, Madame Marie-Pierre VINCENT

Secrétaire de séance : Roland LONJON

La séance a été levée à : 21 H

Rédacteur : Marieline ANDRE Développement économique

Objet :	Commune de Saint-Vincent - zone d'activités du Cros : rénovation de l'éclairage public
----------------	--

Rapporteur : Michel BEGON

Il est nécessaire de procéder au renouvellement de l'éclairage public en LED sur la zone d'activités du Cros, commune de Saint-Vincent.

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé en accord avec le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à : **11 360,40 € HT.**

Conformément aux décisions prises par son Comité, le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la Communauté d'agglomération une participation de 55 %, soit :

$$11\ 360,40 \times 55 \% = 6\ 248,22 \text{ €}.$$

Cette participation pourra être revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 24/02/2025

A reçu un avis favorable en Commission Développement économique du 17/02/2025

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE l'avant-projet des travaux cités en référence,
- CONFIE la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire,
- FIXE la participation de la Communauté d'agglomération à hauteur de 6 248,22 €, montant à réajuster en fonction des dépenses réellement effectuées,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à verser cette somme dans la caisse du comptable public du Syndicat Départemental,
- ATTESTE que les travaux sont situés en bordure d'une voie incluse dans le domaine public intercommunal.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 06/03/2025,
Le Secrétaire de séance,
LONJON Roland,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 06/03/2025



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 06/03/2025

Délibération n° DEL_CC2025_022

L'an deux mille vingt cinq, le six mars à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la
Convocation :
vendredi 28 février
2025

Étaient présents :

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Celine GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Roland GOBET, Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Karine REYNAUD, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Madame Isabelle SEON, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Christelle VALANTIN, Madame Ginette VINCENT

Date de
publication en
ligne :
13/03/2025

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Rémi BARBE à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Sylvie BARBE à Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-Paul PELARDY, Monsieur Daniel BOYER à Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Roland LONJON, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel FILERE à Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Marie-Françoise FAVIER à Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Frédéric GIMBERT à Monsieur Jérôme BAY, Madame Patricia GIRE-JOUBERT à Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Philippe JOUJON à Madame Karine REYNAUD, Monsieur Daniel JOUBERT à Madame Josiane VARENNE, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Monsieur Joseph AMPILHAC, Madame Christiane MOSNIER à Madame Sandra LOMBARDY, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET

Absent(e)s :

Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Maguy MASSE, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN, Madame Marie-Pierre VINCENT

Secrétaire de séance : Roland LONJON

La séance a été levée à : 21 H

Rédacteur : Marieline ANDRE Développement économique

Objet :	Commune de Malvières : acquisition des parcelles AM n°19, 20, 21, 22 pour l'extension de l'arboretum de Charvols
----------------	--

Rapporteur : Philippe MEYZONET

Depuis 2017, la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay assure la gestion et l'entretien de l'arboretum de Charvols, situé sur la commune de Malvières. Depuis 2023, plusieurs aménagements touristiques ont été réalisés, apportant une valeur ajoutée significative au site et marquant un tournant dans sa fréquentation. D'autant plus que la Communauté d'agglomération a signé en octobre 2023 une convention de partenariat avec l'Université Clermont Auvergne et l'Institut National de la Recherche Agronomique et Environnementale (INRAE). Ce partenariat a pour objectif de promouvoir l'arboretum et la filière forestière auprès des jeunes et de contribuer à la recherche scientifique sur les essences de reboisement du futur.

Dans le cadre du développement de l'arboretum et des recherches scientifiques menées sur son territoire, la Communauté d'agglomération envisage l'acquisition des parcelles AM n°19, AM n°20, AM n°21 et AM n°22, riveraines à l'arboretum. Ces achats interviennent à la suite de la volonté de Monsieur BONNAMAIN, propriétaire actuel, de se séparer de ces terrains et notifié par courrier. La Communauté d'agglomération en tant que propriétaire riverain, est prioritaire dans l'acquisition de ces parcelles (droit de préférence).

Ces parcelles viendront compléter l'acquisition de la parcelle AN 166, validée lors du dernier Conseil communautaire du 12 décembre 2024. Leur intégration permettra une comparaison scientifique approfondie en matière de sylviculture expérimentale. En effet, l'objectif est d'y planter de nouvelles essences et d'étudier leur évolution sur des versants totalement opposés (nord-est pour la parcelle AN 166 déjà acquise et sud pour les parcelles faisant l'objet de cette délibération).

D'un point de vue scientifique, cette acquisition offrira des données précieuses sur les besoins en eau, en lumière et en chaleur des différentes essences implantées. Elle s'inscrit pleinement dans la démarche de recherche menée au sein de l'arboretum par les chercheurs de l'INRAE. Ce projet permettra d'affiner les connaissances sur l'adaptation des essences forestières face aux évolutions climatiques et d'orienter les futures pratiques sylvicoles.

En conséquence, il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser l'acquisition des parcelles AM 19, AM 20, AM 21 et AM 22, conformément aux conditions établies avec Monsieur BONNAMAIN, afin de poursuivre les travaux de recherche et d'expérimentation engagés sur l'arboretum.

Le coût pour l'acquisition de ces parcelles a été convenu au prix de 2 500 € pour une surface totale de 17 682 m², montant acté par le propriétaire.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 24/02/2025

A reçu un avis favorable en Commission Développement économique du 17/02/2025

Le Conseil Communautaire :

- AUTORISE acquisition des parcelles cadastrées AM n°19, AM n°20, AM n°21 et AM n°22 sur la commune de Malvières, appartenant à Monsieur BONNAMAIN Didier,
- ACCEPTE cette acquisition au prix de 2 500 € pour une superficie totale de 17 682 m²,
Délibération n° DEL_CC2025_022 du 06/03/2025

frais en sus à la charge de la Communauté d'agglomération,

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à entreprendre toute démarche et à signer tous les actes nécessaires en vue de la réalisation de cette opération.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 06/03/2025,
Le Secrétaire de séance,
LONJON Roland,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 06/03/2025



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 06/03/2025

Délibération n° DEL_CC2025_023

L'an deux mille vingt cinq, le six mars à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Madame Corinne GONCALVES.

Date de la
Convocation :
vendredi 28 février
2025

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Guy CHAPPELLE, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Roland GOBET, Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Karine REYNAUD, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Madame Isabelle SEON, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Christelle VALANTIN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication en
ligne :
13/03/2025

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Rémi BARBE à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Sylvie BARBE à Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-Paul PELARDY, Monsieur Daniel BOYER à Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Roland LONJON, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel FILERE à Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Marie-Françoise FAVIER à Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Frédéric GIMBERT à Monsieur Jérôme BAY, Madame Patricia GIRE-JOUBERT à Monsieur Guy CHAPPELLE, Monsieur Philippe JOUJON à Madame Karine REYNAUD, Monsieur Daniel JOUBERT à Madame Josiane VARENNE, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Monsieur Joseph AMPILHAC, Madame Christiane MOSNIER à Madame Sandra LOMBARDY, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET

Absent(e)s :

Madame Caroline BARRE, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Roland LONJON, Madame Maguy MASSE, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Gilles TEMPERE,

Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN

Secrétaire de séance : Roland LONJON

La séance a été levée à : 21 H

Rédacteur : Marieline ANDRE Développement économique

Objet :	Syndicat Mixte de gestion de l'Aérodrome départemental le Puy/Loudes : modification des statuts
----------------	--

Rapporteur : Roland GOBET

La Communauté d'agglomération est membre du Syndicat Mixte de gestion de l'Aérodrome Départemental du Puy-en-Velay, aux côtés de la Région Auvergne Rhône-Alpes, du Département de Haute-Loire et de la CCI de Haute-Loire.

Pour faire suite à l'accord conclu le 26 juillet 2024 entre les membres du Syndicat Mixte de gestion de l'Aérodrome qui porte sur la nouvelle répartition des contributions pour sauver la ligne le Puy/Paris, une modification des statuts doit être validée par l'avenant n°6 ci-annexé.

Les modifications portent notamment sur les contributions financières de chaque membre et de la représentation respective au sein du Syndicat.

Ainsi, la nouvelle proposition de répartition est la suivante :

- Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes : 70 % - 4 élus,
- Conseil Départemental Haute-Loire : 15 % - 2 élus,
- Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay 9 % - 1 élu,
- CCI de Haute-Loire 6 % - 1 élu.

La contribution prévisionnelle annuelle de la Communauté d'agglomération s'élèverait à 166 000 €.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 24/02/2025

A reçu un avis favorable en Commission Développement économique du 17/02/2025

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE les modifications des statuts tels qu'énoncés dans l'avenant n°6 ci-annexé,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

La Vice-Présidente,
Corinne GONCALVES

VOTE : **MAJORITÉ**
Pour : 74
Contre : 1
Celline GACON

Délibération n° DEL_CC2025_023 du 06/03/2025

Envoyé en préfecture le 12/03/2025

Reçu en préfecture le 12/03/2025

Publié le

ID : 043-200073419-20250312-DEL_CC2025_023-DE



Abstention : 2
Cécile GALLIEN, Laurent JOHANNY

Signé le 06/03/2025,
Le Secrétaire de séance,
LONJON Roland,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 06/03/2025



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 06/03/2025

Délibération n° DEL_CC2025_024

L'an deux mille vingt cinq, le six mars à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la
Convocation :
vendredi 28 février
2025

Étaient présents :

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Celine GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Roland GOBET, Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Karine REYNAUD, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Madame Isabelle SEON, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Christelle VALANTIN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Date de
publication en
ligne :
13/03/2025

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Rémi BARBE à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Sylvie BARBE à Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-Paul PELARDY, Monsieur Daniel BOYER à Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Roland LONJON, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel FILERE à Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Marie-Françoise FAVIER à Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Frédéric GIMBERT à Monsieur Jérôme BAY, Madame Patricia GIRE-JOUBERT à Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Philippe JOUJON à Madame Karine REYNAUD, Monsieur Daniel JOUBERT à Madame Josiane VARENNE, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Monsieur Joseph AMPILHAC, Madame Christiane MOSNIER à Madame Sandra LOMBARDY, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET

Absent(e)s :

Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Maguy MASSE, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle

VERDUN

Secrétaire de séance : Roland LONJON

La séance a été levée à : 21 H

Rédacteur : Wilfried MASSON Développement touristique et territoriale

Objet :	Candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt de la Région Auvergne Rhône-Alpes, « Développons ensemble les itinéraires Saint-Jacques-de-Compostelle en amont du Puy-en-Velay ».
----------------	--

Rapporteur : Jean-Benoît GIRODET

Le potentiel des chemins de Saint-Jacques de Compostelle en Auvergne-Rhône-Alpes est indiscutable. Et ce dernier s'est renforcé suite à la crise COVID, faisant de ceux-ci un véritable produit d'appel touristique.

Aussi, la Région souhaite porter une attention particulière sur les parcours localisés en amont du Puy-en-Velay, en partant du constat que :

- la Via Podiensis est largement fréquentée voire sur-fréquentée sur certaines périodes,
- alors que dans le même temps, les voies en amont souffrent d'un déficit de notoriété et de fréquentation.

Aussi, la Région en collaboration avec Auvergne-Rhône-Alpes-Tourisme souhaite s'engager dans une politique volontariste, dont l'objectif est d'optimiser l'impact des chemins pour les territoires traversés, tout en améliorant l'expérience vécue sur les chemins. L'agglomération du Puy-en-Velay se présente ainsi comme une véritable ville étape stratégique : ville de départ mais aussi d'arrivée.

Dans le cadre de cet AMI, la Région propose de soutenir des projets portant sur l'accueil et le confort des randonneurs, des solutions d'hébergements à la nuitée, la promotion et la communication, à hauteur de 50 % maximum et dans la limite de 80 % d'aides publiques en cofinancements. Les dépenses éligibles vont de 10 000 euros à 150 000 euros par projet, avec 5 projets maximum par candidature.

La candidature doit être portée par une collectivité publique et rassembler a minima, 2 communes et 1 EPCI. C'est pourquoi, l'Agglomération du Puy-en-Velay a pris l'initiative de réunir l'ensemble des communes adhérant à l'EPCI et traversées par les parcours Genève - Le Puy-en-Velay et Cluny/Lyon - Le Puy-en-Velay. D'un accord commun, l'Agglomération du Puy-en-Velay a été désignée « chef de file » pour soutenir et coordonner cette candidature sachant que chaque collectivité portera ses propres investissements.

Les communes partenaires potentiels pour cet AMI Saint-Jacques sont les suivantes : Saint-Germain-Laprade, Brives-Charensac, Chadrac, Chamalières-sur-Loire, Saint-Vincent, Roche-en-Régnier, Vorey, Lavoûte-sur-Loire, Blanzac, Polignac, Le Puy-en-Velay, Craponne-sur-Arzon, Beaune-sur-Arzon, Chomelix, Bellevue-la-Montagne, Saint-Paulien, Saint-Geneyès-près-Saint-Paulien, Aiguilhe.

Pour sa part, l'Agglomération du Puy-en-Velay déposera des projets dans le cadre de cet AMI Saint-Jacques, qui feront l'objet de délibérations ultérieures.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 24/02/2025

A reçu un avis favorable en Commission Tourisme Culture Evènementiel et Sport du 18/02/2025

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE le dépôt de candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt Régional, « Développons ensemble les itinéraires Saint-Jacques-de-Compostelle en amont du Puy-en-Velay »,
- APPROUVE la mission de « chef de file » de l'Agglomération du Puy-en-Velay pour cette candidature,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à mener toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de cet Appel à Manifestation d'Intérêt.

VOTE : UNANIMITÉ

Délibération n° DEL_CC2025_024 du 06/03/2025

Signé le 06/03/2025,
Le Secrétaire de séance,
LONJON Roland,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 06/03/2025